

**NOUVELLES**

**CSN**

Numéro 347

2 octobre  
1992

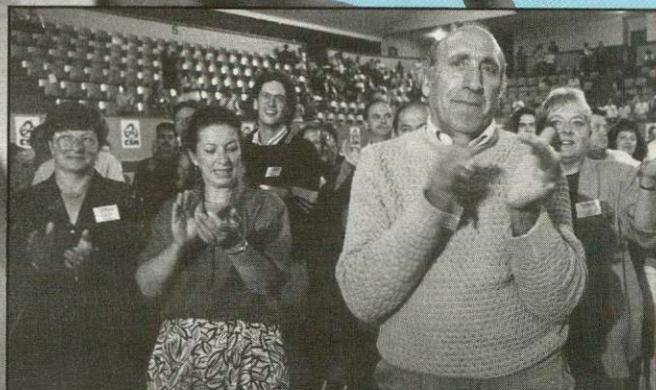


«Qualité  
totale»:  
mode  
passagère?

Page 10

# *Québec, j'aime ton NON*

Page 3



# 3 10 12 13 14



## Des offres qu'il faut refuser

Événement à caractère exceptionnel, à la CSN, le 19 septembre dernier. Un millier de personnes se sont réunies en États généraux pour recueillir de l'information et affûter leurs armes en vue du référendum du 26 octobre.



## «Qualité totale»: mode passagère?

Le concept de «qualité totale» fait lentement, mais très laborieusement son chemin dans les centres hospitaliers. Et ce sont souvent les cadres qui sont les plus réfractaires aux changements que cela suppose dans l'organisation du travail. Les exemples de l'hôpital Charles-Lemoyne et de l'hôpital du Sacré-Coeur.



## Le capitaine prend le large

Conseiller syndical à la CSN depuis 24 ans, Jacques Saint-Georges, reconnu comme un organisateur hors pair, vient de prendre sa retraite pour se lancer dans une autre longue aventure: le tour du monde en voilier, avec sa compagne Suzanne Miron, également salariée de la CSN.



## Papier: on ne voit toujours rien venir

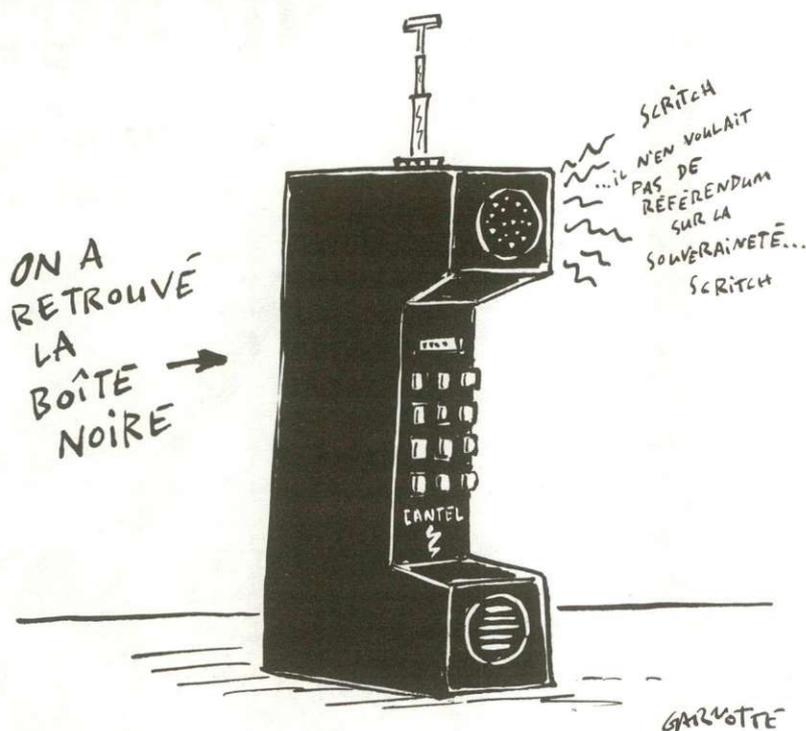
Les années fastes ne sont toujours pas en vue, dans l'industrie du papier. Un des problèmes de fond qu'on y rencontre: «Alors qu'un important virage devrait être pris au plan des relations de travail, dit le coordonnateur de la FTPF Claude Rioux, rien ne débloque de ce côté.»



## L'agresseur invisible

Le bruit en milieu de travail: un agresseur dont les effets insidieux sont souvent irréparables et qui perturbent la vie des travailleurs d'innombrables façons.

« BOURASSA S'EST ÉCRASÉ... »



**Coordination**  
Jean-Pierre Paré  
(514-598-2159)

**Photographe**  
Alain Chagnon

**Rédaction**  
Michel Crête  
Guy Ferland  
Louis-Serge Houle  
Henri Jalbert  
Thérèse Jean  
Marc Laforge  
Luc Latraverse  
Lucie Laurin  
Jean-Pierre Paré  
Michel Rioux  
Jacqueline Rodrigue

**Caricaturiste**  
Garlotte

**Impression**  
Les travailleurs et travailleuses syndiqués CSN de L'Imprimerie L'Éclaireur de Beauceville

**Collaborations**  
Emmanuelle Bernheim  
Michel Tremblay  
Clément Trudel  
Pierre Vadeboncoeur

**Conception graphique**  
Jean Gladu

**Mise en page électronique**  
Jean Gladu  
Sophie Marcoux  
Jean-Pierre Paré

**NOUVELLES CSN** est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec, à raison d'un exemplaire par dix membres, en principe. Les syndicats locaux ont l'autorisation (et notre encouragement) d'en reproduire le contenu. Pour recevoir des copies supplémentaires: CSN adressage, 1601 de Lorimier, Montréal H2K 4M5.

Rédaction: 514-598-2159 Distribution: 514-598-2233  
Numéro central: 598-2121

# Des offres qu'il faut refuser

Par Thérèse Jean

L'événement avait un caractère exceptionnel. Il est peu fréquent, en effet, que la CSN convoque ses syndicats affiliés à des États généraux pour discuter d'un sujet unique. La dernière fois, c'était en 1983, sur les décrets et la crise économique. Cette fois, c'était sur les offres constitutionnelles fédérales. Un millier de délégués se sont déplacés, par ce beau samedi 19 septembre, pour y amasser de l'information, des documents, des arguments, et discuter du plan d'action que la CSN met de l'avant pour faire sa part dans le camp du NON. Un franc succès, comme on pourra le constater dans le dossier qui suit.

*«Nous sommes ici pour informer, comprendre, outiller et aller convaincre nos confrères, nos consoeurs, nos parents, nos amis et nos voisins de la justesse de notre point de vue, et aussi pour combattre les faux débats, les faux arguments et les peurs entretenues, d'où qu'ils proviennent.»*

Ce point de vue auquel faisait référence le président de la CSN, à l'ouverture des États généraux, c'est la vision que l'on se fait de notre avenir collectif. Ce sont les idées que nous avons, les objectifs que nous poursuivons comme organisation syndicale pour transformer et changer le cours des choses. Et si la CSN a choisi de militer pour le NON au cours de cette campagne référendaire, c'est que le projet social que soutient la question qui est posée ne correspond pas à la vision qu'elle a du développement social, économique, culturel et politique du Québec.

## Du 5e au 11e rang

*«Quand, comme organisation syndicale, nous avons l'ambition de transformer le quotidien de nos membres, l'environnement de nos familles, le sort de nos communautés régionales et locales; quand nous visons un développement durable et l'établissement d'un État capable de s'acquitter convenablement des responsabilités que nous lui confions à travers une fiscalité*

*juste et équitable; quand nous travaillons à changer le cours des choses, force nous est de regarder comment, fondamentalement, fonctionne ce pays»,* a soutenu le président de la CSN.

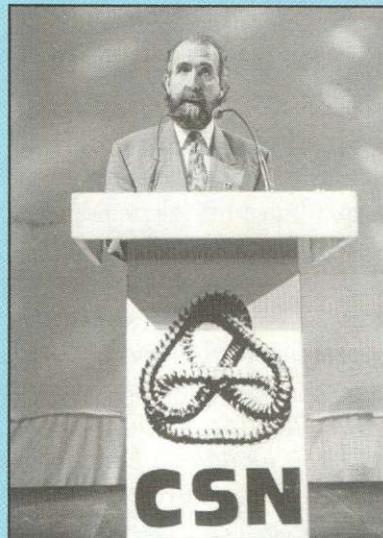
Et ce pays, par les temps qui courent, ne présente pas une image bien reluisante. Acculé au pied du mur avec \$465 milliards de dette, le Canada est sur une descente vertigineuse. Alors qu'il occupait, en 1991, le 5e rang mondial au chapitre de la productivité, il a glissé au 11e rang en 1992. Quant à son propre fonctionnement, 67% de ses programmes, qui représentent 65% de ses dépenses, chevauchent des programmes provinciaux, avec pour résultat que 47% des fonctionnaires

fédéraux doublent ceux des provinces. Le chevauchement, les doubles juridictions, l'enchevêtrement de ce pays sont pointés du doigt comme les causes principales du «dysfonctionnement» du régime fédéral canadien.

## Rien de québécois

On aurait pu s'attendre à ce que les offres de Charlottetown mettent un peu d'ordre dans le désordre actuel. Ce n'est pas le

cas. *«Il n'y a rien dans cette entente pour régler quoi que ce soit, pour clarifier les juridictions, pour simplifier les démarches, pour aider le Québec à relever le défi de la mondialisation des marchés»,* soutenait Gerald Larose. Tour à tour, les membres du comité exécutif de la CSN ont démontré comment ces offres allaient dans une direction diamétralement opposée à celle recherchée par le Québec. ➡



Ces offres qu'on présente au Québec comme des gains n'en sont pas. Elles ne contiennent rien de spécifique pour le Québec: aucun pouvoir particulier, même pas sur la culture; aucune institution spécifique, aucun droit de veto proprement québécois. En fait, elles donnent au gouvernement fédéral l'occasion de se renforcer et de centraliser à son avantage des compétences qui sont déjà provinciales. Que ce soit au plan de la formation professionnelle et des politiques de main-d'oeuvre, du développement régional, des politiques de développement économique, de la culture ou de l'immigration, Ottawa aura tout le loisir de rendre ses interventions conformes à la

*minorité linguistique*», explique Gérard Larose.

Les États généraux auront été une extraordinaire rampe de lancement pour l'énergie militante qui se déploiera dans les prochaines semaines, non seulement dans les milieux de travail, mais aussi dans tous les réseaux développés par les militants de la CSN. *«Nous avons une idée de quoi devrait être fait le développement économique, le développement social, la démocratie, le progrès, a rappelé Gérard Larose. Comme organisation syndicale, nous pensons qu'il faut travailler fort à la débureaucratiation de nos institutions, à la démocratisation de nos services publics,*



**Une partie des quelque 1,000 personnes qui, par un beau samedi de septembre, se sont déplacées pour participer aux États généraux de la CSN sur le référendum.**

constitution, puisque chaque province devra se soumettre aux normes nationales qu'il aura lui-même définies.

### **Une province comme les autres**

Avec ces offres, *«le Québec n'est qu'une province comme les autres, une parmi dix... éventuellement douze ou treize, ajoutait le président de la centrale. Exit la notion de peuple fondateur. Exit les rapports d'égal à égal. Exit le caractère national du peuple québécois, ça n'existe pas aux yeux du Canada anglais. Quant à la clause de la société distincte, elle n'a jamais voulu rien dire et elle signifie encore moins dans la proposition de Charlottetown. Enchâssée dans la clause Canada, elle fait partie des huit caractéristiques de la réalité canadienne. Elle est mise sur le même pied que le principe de l'égalité des provinces, la réalité multiculturelle ou l'obligation pour les provinces d'épanouir et de développer la*

*à la réappropriation par les communautés locales et régionales d'un certain nombre de leviers pour qu'elles prennent en charge une bonne part de leur développement. Comme organisation syndicale, nous pensons que l'État doit être instrumenté pour protéger les groupes et pour répartir équitablement la charge fiscale et les retombées de la richesse collective.»*

C'est cette vision de l'avenir qui est absente du projet constitutionnel de Charlottetown. Une offre qui ne permet pas d'atteindre les objectifs que nous poursuivons comme organisation syndicale. Et, même si les sondages fréquents et réussis donnent une avance au NON, rien n'est acquis. C'est sur les énergies militantes que repose le travail de conviction et d'adhésion afin que le NON reçoive un appui massif des Québécoises et des Québécois le 26 octobre prochain.

# DIX BONNES RAISONS DE VOTER NON

## On ne signe pas un contrat en blanc

La constitution d'un pays, c'est sa loi fondamentale, la loi qui régit l'ensemble de son fonctionnement. Or, l'offre de Charlottetown n'est pas encore rédigée en textes de loi ou textes juridiques et, surtout, n'a pas encore été approuvée par les assemblées législatives des provinces et d'Ottawa.

On ne peut donc pas signer un contrat en blanc dont le texte comporte au moins 25 clauses qui restent à être écrites. Aucune assemblée syndicale n'accepterait de signer une convention collective dont plusieurs clauses extrêmement importantes seraient par la suite rédigées par la partie patronale.

## Le Québec n'est pas une province comme les autres

L'offre fédérale propose que le Québec soit une province sur dix et bientôt sur 12 ou 13, et que la représentation du Québec au Sénat passe de 21,4 % à 9,6 %, puis

à 8,8 % lorsque s'ajouteront les sénateurs autochtones.

Le projet de Charlottetown n'offre rien de spécifique au Québec: aucun pouvoir, aucun droit de veto et aucune institution spécifiques. Le Québec, selon cette offre, n'est plus considéré comme un peuple ou comme une nation mais seulement comme une partie de la minorité canadienne-française.

## Le Québec n'obtient aucun nouveau pouvoir

La population québécoise se considère depuis toujours comme une nation et réclame, génération après génération, le rapatriement de nouveaux pouvoirs depuis longtemps jugés essentiels à son épanouissement économique, politique, social et culturel. Accepter le projet de Charlottetown signifierait que le Québec renonce à rapatrier ces pouvoirs et ces leviers qui lui permettraient de contrôler et d'assurer son propre développement selon ses propres priorités. Le projet fédéral veut consacrer

## Pour les immigrants, c'est aussi le choix d'une société

Par Guy Ferland

**Comment parler aux immigrants, comment les atteindre et leur expliquer notre position quand ils disent: c'est au Canada que**



Bara Mbengue

**nous avons émigré, ce n'est pas au Québec? C'est la question que posait Alain Vincent aux autres délégués, précisant que dans son hôpital, Sacré-Coeur de Montréal, 25 pour cent du personnel est néo-québécois.**

La réponse est venue d'un «immigrant» lui-même, Bara Mbengue, de l'hôpital Rivière des Prairies, qui a commencé par se demander s'il devait encore se considérer comme Sénégalais puisqu'à ce jour, il a vécu aussi longtemps au Québec que dans son pays natal. Façon de dire qu'être Québécois, c'est vouloir y faire sa vie, quelle que soit son origine.

«Les immigrants ne forment pas un bloc monolithique, souligne celui qui est responsable du comité sur l'immigration et les relations interethniques au Conseil cen-

tral de Montréal. Comment les aborder? Certainement pas en leur faisant sentir qu'ils sont étrangers. Parce que si vous leur faites sentir qu'ils sont étrangers, ils vont se sentir étrangers à la cause. Il faut miser sur leur intelligence. Pour ma part, je n'ai jamais vu la loi fondamentale d'un pays écrite au conditionnel.»

«Il faut faire comprendre que ce sont les forces vives du Québec qui se retrouvent aujourd'hui derrière le NON», ajoute Guy Rousseau, président du Conseil central de Trois-Rivières. Et que contrairement à 1980, le

leadership n'est pas celui d'un parti politique; il émane plutôt d'un très large consensus social constaté par la commission Bélanger-Campeau. Cette année, on fait le choix d'une société, pas le choix d'un parti.»

Le choix d'une société moderne en quête des pouvoirs nécessaires à son développement, riche de sa diversité, respectueuse de ses composantes, généreuse envers ses minorités. Une société que l'on veut tolérante, et qui aborde le débat référendaire dans le même esprit.

crer la petitesse des pouvoirs du Québec et l'étendue des pouvoirs d'Ottawa.

## La langue française est menacée au Québec

La clause de la société distincte, telle que formulée dans le projet de Charlottetown, n'est qu'un des huit éléments censés caractériser la société canadienne. Aucun de ces huit éléments n'a préséance sur les autres et plusieurs peuvent se contredire selon les circonstances.

En cas de litige entre ces huit éléments, il reviendrait à la Cour Suprême du Canada, formée aux deux-tiers de juges du Canada anglais, de décider quel élément doit prévaloir contre un autre.

## La culture québécoise serait sous tutelle fédérale

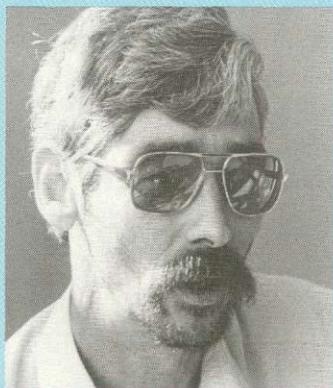
Le projet de Charlottetown crée un nouveau pouvoir

fédéral en matière de culture et de communications, en plus de renforcer le contrôle d'Ottawa sur la vie culturelle québécoise, contrôle exercé dans le but de la «canadianiser».

De plus, le Québec serait obligé de négocier des ententes avec Ottawa chaque fois qu'il voudrait acquérir plus de pouvoirs et plus d'autonomie en matière culturelle et de communications. Les ententes devraient aussi être renégociées à tous les cinq ans. Le Québec serait alors en sous-traitance d'Ottawa en matière de culture et de communications.

## Main basse sur les politiques sociales et économiques du Québec

Le Québec devrait se soumettre aux normes établies par Ottawa qui continuerait d'agir et de dépenser, y compris dans les champs de compétence exclusive du Québec. En matière de main-d'oeuvre et de formation professionnelle, par exemple, Québec serait obligé de



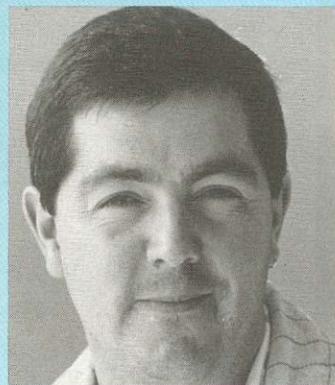
**Jean-Luc Cloutier,**  
CSN-Construction,  
Estrie

«NON total! C'est une passe que le fédéral veut nous faire. Il veut s'emparer du Québec. Si on regarde l'entente, le Québec arrive en dernier. Si ça passe, on va tout perdre. On va être obligés de demander l'autorisation à Ottawa pour le moindre projet.

«Le Québec est largement capable de se faire vivre. Il a tous les instruments économiques qu'il faut. Si on ne se prend pas en main cette fois-ci, on va souffrir longtemps! Plusieurs choses seront irréversibles. Avant de réparer les dégâts, ça va prendre beaucoup de temps.

«Chez nous, dans la construction, on va préparer des données pour les

travailleurs. Nous allons adapter les termes de l'entente dans un langage approprié.»



**Serge Fournier,**  
Métro-Richelieu,  
Québec, Fédération  
du commerce

«Avec ces offres-là, on ne sait même pas où on s'en va. Comment faire pour s'entendre, puisqu'il semble que les textes n'ont pas la même signification dans les deux langues?

«Le premier travail qu'on fera dans notre syndicat, ce sera de vérifier si les gens sont bien inscrits sur la liste électorale. Notamment parce que nos 225 membres sont principalement des jeunes et qu'ils n'ont pas l'habitude de ces formalités. Aussi, nous distribuerons de l'information tous les jours, probablement de main à main.»



**Jeannine Girard,**  
Hôpital de Roberval,  
Lac Saint-Jean, FAS

«Le débat a été faussé. Au lieu de se faire sur les pouvoirs, il a été axé sur le sénat.

«Dans l'entente, nous ne sommes même pas reconnus en tant que peuple. Et on nous demande un mandat en blanc, alors qu'on n'a même pas le texte intégral! Nous n'avons aucune garantie. Les négociations ne sont même pas terminées. Et les femmes n'ont aucune garantie qu'elles pourront siéger au sénat.

«Dans notre milieu de travail, nous allons apporter notre soutien aux syndicats, en diffusant de l'information sur la position de la CSN, les raisons de notre opposition à l'entente. Nous allons essayer de démystifier

les textes juridiques pour favoriser la compréhension des éléments de l'entente.»



**Chantale Larouche,**  
CJAB-FM et CKRS-FM,  
Saguenay-Lac Saint-Jean, FNC

«C'est clair, de plus en plus clair, nous nous rendons compte qu'après Meech, après Bélanger-Campeau, après le rapport Allaire, l'option fédérale ne correspond pas aux aspirations du Québec. Cette entente nous ramène à des négociations perpétuelles. À la Fédération nationale des communications, nous souhaitons toujours que la population aura suffisamment d'information sur le contenu de cette entente, sur les véritables enjeux, pour qu'elle puisse prendre des décisions éclairées. Par ailleurs, nous souhaitons

négozier des ententes d'une durée de cinq ans avec Ottawa et le contenu des ententes actuelles ne serait pas acquis pour les ententes subséquentes.

L'offre fédérale permettrait donc à Ottawa de s'ingérer davantage dans les affaires économiques et sociales du Québec. Elle renforcerait Ottawa et affaiblirait la capacité du Québec de contrôler davantage son développement.

## Le statu quo maquillé

Il n'y a rien dans ce projet qui faciliterait le progrès économique et la capacité du Québec de sortir gagnant de la restructuration mondiale de l'économie.

Dire oui à l'offre de Charlottetown signifierait la reprise d'interminables et encore plus nombreuses négociations avec Ottawa et les autres provinces. Cela signifierait aussi la multiplication de recours aux tribunaux et de procès, avec les pertes pour le Québec comme on l'a vu par

le passé.

Cette offre érigerait en système les chicanes constitutionnelles et les procès. Elle conduirait à la paralysie sur tous les plans, paralysie qui coûte extrêmement cher, nuit au développement et laisse les gens en chômage.

## Aucun gain pour les travailleurs et les sans-emploi

Il n'y a rien dans l'offre fédérale qui élève certains droits collectifs au même rang que les droits individuels. Il n'y a rien qui concerne les droits spécifiques des travailleuses, des travailleurs et des sans-emploi.

Les pouvoirs dans le champ de la politique familiale que veut rapatrier le Québec depuis de nombreuses années restent de compétence fédérale.

En matière de politique de main-d'oeuvre et de relations de travail, l'offre fédérale ne donnerait pas au Québec les moyens de travailler plus efficacement ➡

également que l'information va pouvoir circuler sans entrave, durant cette campagne, et que la liberté de presse ne sera pas mise en cause. La vitalité des démocraties repose sur le droit à l'information.

aucune indication sur le pourcentage des voteurs qui sont en faveur de la souveraineté. Il faudra néanmoins être en mesure de bien informer nos membres sur toutes les implications, pour le Québec, de cette entente constitutionnelle.»

sonnes sont encore indécises quant à leur choix. Il nous faudra parler avec elles.

«Nous comptons en faire un sujet à l'ordre du jour en assemblée générale et publier des informations dans notre journal syndical envoyé aux 500 membres; il faut aider les gens à y voir clair avant de prendre position.»

c'est clair: avec cette entente, il n'y a plus de prépondérance de la langue française! De plus, ce projet signifie une perte de pouvoirs dans plusieurs domaines. C'est l'ingérence du fédéral dans les pouvoirs du Québec, entre autres dans les affaires municipales, dans les forêts et dans les mines. Cette entente nuit au développement de nos leviers économiques.»



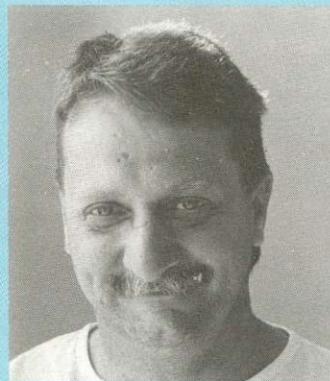
**Lyne Bordeleau,**  
**Syndicat des techniciennes et des techniciens médicaux de l'Hôpital Sainte-Justine, Montréal**

«Ça fait longtemps que mon idée est faite sur ce sujet. Le problème, c'est que la question qui nous est posée ne vise qu'à nous éloigner du but que nous poursuivons. Les gens voulaient se prononcer sur la souveraineté et voilà que Robert Bourassa renie sa parole et nous trompe. Avec cette question, le résultat du référendum ne nous donnera



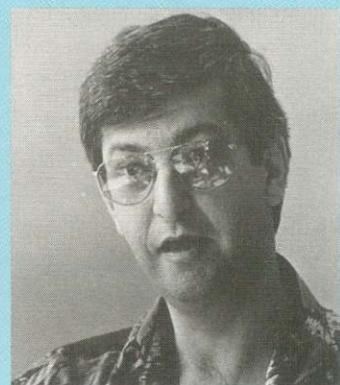
**Serge Doucet,**  
**Commission scolaire La Neigette, Rimouski, FEESP**

«Ça fait assez longtemps que ça dure. Le gouvernement Bourassa a tellement peu de courage que les autochtones ont obtenu en un an ce que nous demandons depuis 30 ans. Le gaspillage de fonds publics qu'entraînent les doubles juridictions fédérales-provinciales suffit à lui seul à voter non. Pour le reste, on verra après. Je constate cependant que plusieurs per-



**Jean-Pierre Tremblay,**  
**Reynolds Baie-Comeau, Fédération de la métallurgie**

«Je vais voter pour le non principalement parce que le projet constitutionnel qui nous est présenté attaque la loi 101. Avec le projet constitutionnel qui est là, nous allons être obligés de promouvoir de façon égale la langue française et la langue anglaise. Pour moi



**Marc Corriveau,**  
**Papiers Crabtree, Lanaudière, FTFP**

«Il ne s'agit pas d'une entente intervenue entre partenaires égaux. À chaque fois qu'il est question d'une entente constitutionnelle, on tente de la faire accepter de force par le Québec. C'était comme ça avec les Trudeau et Chrétien, ça ne change pas ➡

pour le plein emploi, pour un système de lois sur les relations de travail améliorant les droits des travailleuses et des travailleurs et contre l'état de pauvreté de près d'un million de personnes sans emploi chez nous.

## La démocratie est bafouée

Pour le comité canadien du OUI, il est acquis qu'il ne respectera pas la loi référendaire québécoise qui impose des restrictions à la publicité et aux sommes d'argent dépensées au Québec par le camp du OUI et le camp du NON. À Ottawa, on s'interroge non pas sur le respect de la démocratie mais sur l'ampleur des moyens qui seront utilisés pour promouvoir le OUI, indépendamment des règles démocratiques établies par la loi québécoise!

On sait aussi, depuis plusieurs années, de quoi le gouvernement fédéral est capable.

L'égalité entre les peuples fondateurs n'existe plus, dans cette offre: un sénateur québécois représenterait

1,140,000 personnes et un sénateur de l'Île-du-Prince-Édouard, 21,000.

La garantie que le Québec aurait 25 % des sièges à la Chambre des communes ne signifie en rien que la députation québécoise pourrait y empêcher le reste du Canada d'adopter des projets de loi contraires aux intérêts du Québec.

## Seule la population québécoise peut décider de son avenir

Il ne revient pas à l'ensemble de la population canadienne de décider de l'avenir constitutionnel et politique du Québec. Seule la population québécoise peut décider de son avenir, nul ne peut lui imposer un choix.

En ce sens, le résultat du référendum au Canada anglais ne peut déterminer le choix du Québec. Le seul résultat référendaire qui comptera pour nous, le 26 octobre, sera celui obtenu auprès de la population québécoise.

avec Brian Mulroney. Pourtant, le Québec décide presque toujours du gouvernement à Ottawa. Mais on obtient bien peu de choses en retour... Quant à Robert Bourassa, en revenant sur sa parole en amendant la loi 150, il a trahi le Québec. Qui plus est, il a accepté des reculs par rapport à l'entente du Lac Meech.»



**Louise Beuchesne,  
CLSC Du Havre, FAS,  
Sorel**

«Je crois sincèrement que le peuple québécois a le droit et le devoir d'orienter pleinement son avenir. Mais la question référendaire ne nous dirige pas sur cette voie. Pourtant, il me semble que nous étions prêts à nous prononcer sur l'indépendance du Québec. En changeant le sens du référendum, Robert Bou-

rassa nous leurre. Il faut répondre non à la question qu'il nous pose pour qu'ensuite la population s'exprime sur la souveraineté. Mais pour cela, il faut s'organiser et faire la promotion d'un pays où la justice sociale et la démocratie prendront tout leur sens. Car avec tous les décrets, on est en droit de se demander où est notre pouvoir en tant que peuple.»



**Jean-Yves Beaulieu,  
Lactel, Trois-Pistoles,  
Fédération du commerce**

«Sur le plan économique et sur celui du développement régional, l'entente constitutionnelle ne prévoit absolument rien d'intéressant. Actuellement, nous sommes coincés entre des ébauches de politiques de développement régional et

le peu de moyens consacrés par les gouvernements à ce chapitre. Si nous pouvions rapatrier nos impôts du fédéral, il nous serait facile d'investir dans les régions. Le fédéral ne le fait que lorsque c'est politiquement rentable pour lui. De plus, la question posée fausse le débat, comme lors du référendum de 1980: il y a 12 ans, les opposants à la souveraineté avaient entrepris une campagne de peur et maintenant, les gouvernements semblent incapables d'expliquer toutes les implications de l'entente.»



**Louise Bourgon,  
Cégep Édouard-  
Montpetit, Longueuil,  
FNEEQ**

«Cette entente n'a pas de bases sérieuses. On y convient de négocier davantage dans le futur, donc de

s'engager dans un autre processus de négociation interminable: et l'on sait que l'on y perd quelque chose à chaque fois.

«Qui plus est, ce qui nous est présenté là constitue déjà des pertes trop lourdes par rapport aux revendications historiques du Québec, que celles-ci aient été défendues par des souverainistes ou par des fédéralistes. Même si j'étais fédéraliste, je voterais non à la question référendaire actuelle.

«Notre exécutif s'est déjà prononcé pour le non et il est question d'une assemblée générale spéciale pour en discuter. Nous assurerons l'affichage des placards du comité du non, et nous avons déjà assuré Pauline Marois, la responsable de ce comité pour notre comté, de notre support. Nous en parlerons évidemment dans notre journal.»

Propos recueillis  
par Michel Crête,  
Louis-Serge Houle,  
Luc Latraverse,  
Lucie Laurin,  
Jean-Pierre Paré  
et Jacqueline  
Rodrigue



## Une structure CSN présente dans 124 comtés

La structure mise sur pied par la CSN à l'occasion du référendum a pour tâche de promouvoir le NON à l'intérieur de nos rangs. Il s'agit d'une tâche qui s'inscrit dans la suite des résolutions adoptées sur la question nationale lors de nos deux derniers congrès.

Les militantes et militants qui assumeront une responsabilité au sein de cette structure effectueront leur travail sur une base syndicale, tout en développant et en maintenant avec d'autres organisations des liens et des rapports de collaboration, dans le respect mutuel, afin que nous puissions atteindre notre objectif commun : le rejet des offres constitutionnelles du 28 août.

### Les responsables

La CSN s'est dotée d'une structure qui repose sur :

- une personne responsable de la campagne référendaire dans chaque syndicat;
- une personne responsable des syndicats CSN dans chaque comté.

Nous retrouvons des syndicats CSN dans 124 des 125 comtés du Québec.

### Au niveau local

Le rôle des responsables de syndicat consistera à faire la promotion du NON à l'intérieur de leur syndicat par les moyens les plus appropriés. Il va sans dire que ce travail devra se faire en étroite collaboration avec l'exécutif du syndicat.

### Au niveau des comtés

Les responsables de comté devront, pour leur part, faire le lien entre le comité du NON du comté et les responsables des syndicats. Ils devront également faire le lien entre les responsables des syndicats et la coordination de la structure qui est assumée par trois personnes: Denise Boucher, pour l'Est du Québec; Pierre Guillot-Hurtubise, pour l'Ouest; et Adriana Volpato, au national. Cette coordination relèvera directement du Comité exécutif de la CSN.

## Dans Arthabaska

### C'est lancé!



Simon Chrétien

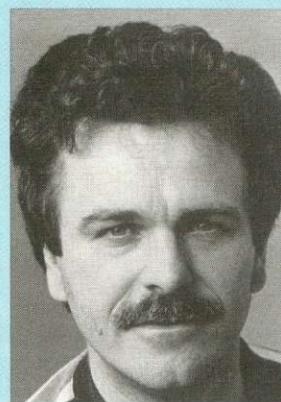
Le responsable CSN du comté d'Arthabaska, dans la région des Bois-Francs, Simon Chrétien, du CLSC de l'Érable, estime que la campagne du NON est déjà bien lancée, dans son comté. «Il y a 23 syndicats affiliés à la CSN dans le comté, regroupant de 1,800 à 2,000 membres. Tous les syndicats ont déjà nommé leur responsable local et nous avons fait un envoi postal de la documentation de la CSN sur la question référendaire.»

Le comté est plutôt nationaliste et est représenté à l'Assemblée nationale par un député péquiste, Jacques Baril, depuis plusieurs années. Le comité du NON de la région est aussi en action et se propose d'organiser un brunch, et peut-être un débat contradictoire, avec le comité du OUI.

«La plupart de nos syndicats sont dans le secteur privé: abattoirs, fabriques de vêtements, usines de transformation laitière, supermarchés. Il y a quelques gros syndicats comme celui du centre hospitalier des Bois-Francs», nous précise le responsable de comté pour la CSN. Le congrès du conseil central se tiendra les 7, 8 et 9 octobre, et une question de privilège sur la campagne référendaire sera inscrite à l'ordre du jour.

## Dans l'Outaouais

### Une tâche plus difficile



Albert Leduc

Comme le souligne le responsable CSN dans le comté de Hull, Albert Leduc, enseignant au cégep de l'Outaouais: «La situation est assez particulière dans notre environnement, en regard du référendum, puisque l'emploi et l'économie dépendent largement du gouvernement fédéral. En 1980, plus de 70% avaient voté pour le NON. De plus, avec la directive donnée aux fonctionnaires fédéraux à l'effet qu'il leur faut obtenir la permission de leur supérieur hiérarchique pour s'impliquer dans le débat ou la campagne référendaire, il est peu probable de les voir militer contre l'entente de Charlottetown. La vice-présidente de l'Alliance de la fonction publique avait été pressentie pour le comité du NON mais on ne l'y a pas vue. La CSN et la FTQ sont très présentes dans tous les comités de comté de la région mais, je ne sais pourquoi, la CEQ est absente.»

«Dans notre syndicat, il y a de 15 à 20% d'enseignantes et d'enseignants qui habitent en Ontario, mais le consensus se fait quand même très largement pour le NON.»

# «Qualité totale»: mode passagère?

Par Henri Jalbert

Charles-Lemoyne

«La multitude  
sans importance  
réelle»...

**L**e Conseil canadien d'agrément des établissements de santé, vous connaissez? Eh bien! il s'agit d'un organisme qui décerne aux hôpitaux des certificats pour deux, trois ou quatre ans, selon l'évaluation faite sur place par des membres du conseil. Fortement écouté par le ministère de la Santé et des Services sociaux, ce conseil donne dans les faits une appréciation de la qualité des soins et services offerts dans les institutions de santé. Quand le conseil annonce sa visite, c'est souvent le branle-bas de combat à la direction de l'institution. On a en effet intérêt à démontrer que l'on vise vraiment la qualité.

Mais s'agit-il d'une simple coïncidence ou d'une mode passagère? Dans beaucoup de cas, dès que le conseil annonce sa visite, la direction pousse sur le concept de la qualité totale. Attention! nous sommes dans le secteur public, et la qualité totale prend souvent ici l'appellation de programme ou de processus d'appréciation de qualité (PAQ), ou encore de gestion intégrale de la qualité.

L'idée de la qualité totale — ou des autres formes de réorganisation du travail — fait plutôt du surplace. Plusieurs directions d'hôpitaux ont l'estomac fragile devant les changements. Plusieurs syndicats sont dans des situations d'attente. Peu de dossiers ont jusqu'à présent connu un aboutissement. Nous en sommes aux premiers balbutiements.

Dans le secteur privé, différentes expériences ont été tentées et certaines ont été des réussites. Mais là où les travailleuses et les travailleurs ont pu prendre les devants dans l'organisation du travail, c'est là où le syndicat a imposé son implication par son rapport de forces.

Les rares expériences tentées jusqu'à présent dans le secteur des hôpitaux l'ont souvent été dans des secteurs périphériques aux soins, comme la diététique, l'alimentation, la conciergerie. Et dans plusieurs cas, après que le syndicat eut participé à des rencontres préparatoires, il a été «oublié» par la suite dans des opérations faites auprès des employé-es.

**P**arler de qualité, dans le secteur hospitalier, c'est entre autres parler de l'humanisation des soins. Les tentatives actuelles ne viseraient-elles pas plutôt la réduction des coûts? Dans les faits, quand certaines directions d'hôpitaux parlent de qualité, ce qu'elles ont parfois en tête, c'est la quantité.

Mais chat échaudé craint l'eau froide. Il faut bien le rappeler: diminution et dévalorisation du personnel, matériel de travail souvent désuet, surcharges de travail, ont laissé des traces dans les établissements hospitaliers. Les quinze dernières années ont été marquées par les coupures et la dégradation des relations de travail dans l'ensemble du secteur public.

«Il y a une importante démotivation du personnel, et la direction le sait», lance Jacques Létourneau, président du syndicat des employé-es



Jacques Létourneau

général de l'hôpital Charles-LeMoyne, dans la région montréalaise. Autrement dit, pas question de lancer au personnel: «faites-le avec le sourire, ça n'ira pas plus mal...», ce message n'a pas de crédibilité.

À l'automne 1991, le directeur général de l'hôpital rencontrait les syndicats présents dans l'établissement, présentait son programme d'appréciation de la qualité, offrait deux journées de formation et, finalement, mettait sur pied un comité de travail à l'intérieur duquel il offrait trois places aux syndicats.

«*Nous nous sommes interrogés sur notre participation, mais nous avons décidé d'y être présents pour savoir ce qui s'y passe, et ainsi s'assurer que tout ça n'allait pas contrer le travail syndical.*» Une présence syndicale, donc, mais avec beaucoup de réserves et d'interrogations sur ce qui va arriver quand des projets concrets vont être mis de l'avant.

Et ce qui était appréhendé est arrivé. Dans une expérience de sensibilisation du personnel du service alimentaire de l'hôpital, faite à

titre exploratoire au cours de l'été, impair de la direction: on n'a pas cherché à s'assurer la participation du syndicat. Belle démonstration de la volonté de l'employeur que l'appréciation de la qualité se fasse de haut en bas, de cadres à employé-es, à sens unique.

Dans le cahier de formation concernant le service alimentaire (truffé de fautes de français, de balivernes et utilisant une langue de bois qui mène même parfois à la confusion), on met de l'avant la formation de cercles de qualité et d'équipes d'amélioration de la qualité. La comparaison que l'on fait entre ces deux concepts donne une bonne idée de l'objectif visé par l'employeur.

Les participant-es au cercle de qualité sont des non-cadres et les projets se retrouvent parmi «*la multitude sans importance réelle*» (sic). Sa

mission primordiale est d'améliorer les relations humaines. Les participant-es à l'équipe d'amélioration de la qualité sont essentiellement des cadres et les projets se retrouvent parmi «*ceux qui comptent*». Sa mission primordiale est d'améliorer la qualité. Autrement dit, les vraies affaires, les affaires qui comptent, sont réservées aux cadres.

Pourtant, l'expérience des cercles de qualité — ce simulacre de bonne entente — a été éliminée un peu partout, car c'est la plupart du temps l'échec que l'on atteint par ce biais.

De façon générale, le discours tenu porte en grande partie sur le contrôle et le respect des normes — le texte en est truffé d'exemples —, illustration assez claire d'un vieux discours qui dit finalement: laissons la direction diriger et que les employé-es respectent les normes.

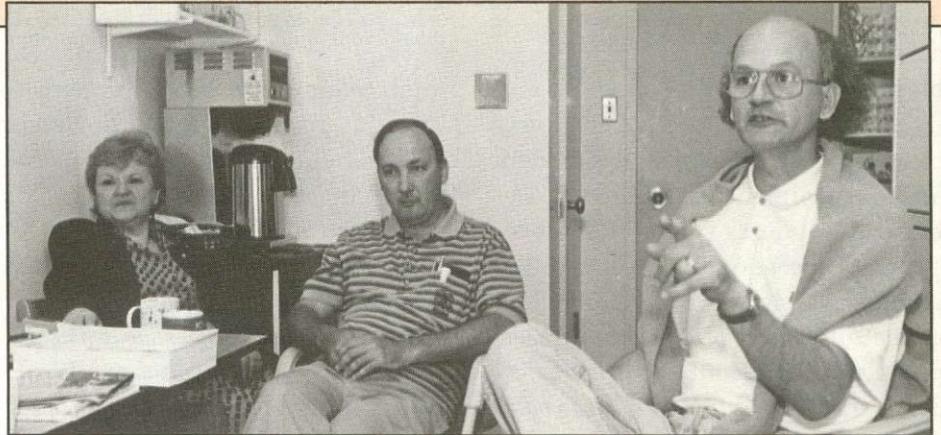
## Sacré-Coeur

### Cadres fragiles

À l'hôpital Sacré-Coeur de Cartierville, le dossier «qualité totale» se présente différemment. Le processus est plus avancé; le directeur général plus ouvert. «*Mais c'est encore très embryonnaire... nous sommes dans un processus d'apprentissage. Mais il y a un résultat: on se parle!*»

Denis Leduc, Jean David et Lucie Gauthier, membres de l'exécutif du syndicat des employé-es généraux de cette institution, placent aussi quelques bémols dans la conversation, rappelant que les cadres ne sont pas nécessairement prêts au changement. «*Il va falloir changer la culture. Ici, dans le milieu hospitalier, c'est très hiérarchique*», soulignent-ils.

«*Pour un cadre, consulter le monde, c'est souvent un problème, car ce n'est pas dans ses valeurs. Il y a encore des chefs de service qui disent aux travailleuses et aux travailleurs: tu n'es pas ici pour penser, mais pour travailler. Qu'est-ce qu'un cadre comme ça peut bien penser de la qualité totale?*»



Lucie Gauthier, Denis Leduc et Jean David.

Il existe aussi une forme de décentralisation qui n'est pas très rentable en ce qui a trait à l'application de la convention collective, et qui a laissé ses marques. «*C'est... selon le service. Quand tu as un problème, tu rencontres un cadre, puis un autre, tu changes d'étage et tu essaies encore, et à chaque fois, l'interprétation diffère.*»

La chose a déjà été relevée à plusieurs reprises tant dans les médias que dans les expériences faites dans les grandes industries: ce sont les cadres qui risquent de faire en grande partie les frais de l'implantation d'un système de qualité totale. On comprend mieux ainsi qu'ils soient en partie réfractaires à des changements.

À Sacré-Coeur, le syndicat a insisté pour faire partie du processus. Il continue à investir le champ de la

gestion intégrale de la qualité et travaille pour s'assurer qu'il obtiendra une place à l'intérieur de la coordination, de façon à garantir à chaque travailleuse, chaque travailleur, un réel droit de parole.

Le 9 septembre, on s'est assis en intersyndicale — il y a 18 syndicats à l'intérieur de l'institution — pour échanger de l'information, rechercher des pistes de travail, une volonté, une démarche communes. En novembre, on rencontre l'employeur pour partager les irritants... Après, on verra!

«*Il ne faut pas avoir peur. Il faut foncer, ne pas avoir peur de demander de l'aide. Tout ça, c'est aussi notre mieux-être. Après tout, on passe le tiers de notre vie ici. Améliorer le quotidien... c'est une question de respect.*»

# Le capitaine prend le large

Par Lucie Laurin

Cette silhouette, là-bas, ce ne pouvait être que lui. À mesure que nous approchions, je pouvais discerner ses cheveux — encore noirs — que la bruine lui collait au front, les tatouages qui barraient ses bras. Un crayon à mine posé sur l'oreille, il se penchait sur un plan. En contrebas, amarré, le Félix attendait le grand départ. Jacques Saint-Georges avait l'allure d'un vieux loup de mer. Il tourna la tête vers le fleuve. Comme surgie des flots, Suzanne venait d'apparaître, souriante, les bras chargés de cruchons d'eau.

Ce rêve de voguer autour du monde en voilier, il y a longtemps qu'ils le caressaient. Ils naviguaient ensemble depuis quinze ans. Voici trois ans, ils avaient acheté ce voilier — *«une coque vide»* dira Jacques — et avaient aussitôt commencé à l'aménager. Dès lors, tous leurs moments libres s'étaient passés à faire de leur voilier un nid logeable et pratique. Imaginer et installer cinq pièces dans un espace restreint et dont aucun mur n'est droit. *«Parfois, c'était dur, mais on se disait, pour s'encourager, qu'on se reposerait une fois partis»*, de dire Suzanne.

Aujourd'hui, le rêve est devenu réalité. Jacques Saint-Georges, surnommé à juste titre par ses copains *le capitaine*, et Suzanne Miron ont levé l'ancre le 19 septembre pour le bout du monde. Nul ne sait quand reviendront.

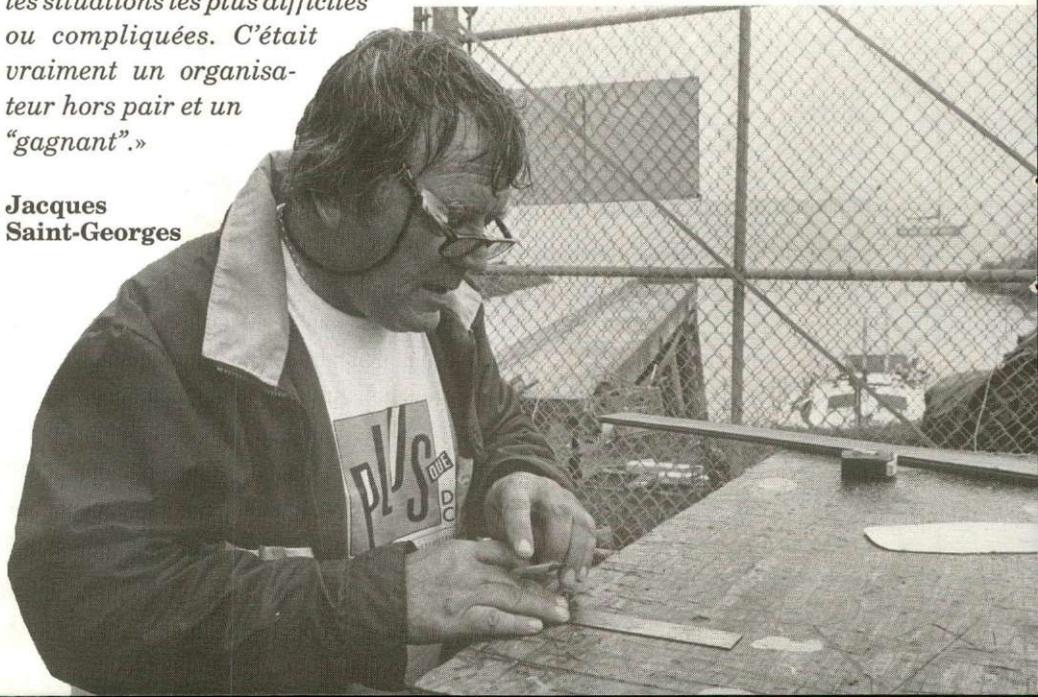
## «Jacques, c'était un phare»

Pendant qu'ils sont au large, ceux qui sont restés à terre se souviennent de ces deux salariés de la CSN. Des salariés militants, du genre de ceux qui laissent des traces. D'abord membre de la CSN comme chauffeur d'autobus à la Société de transport de Laval (anciennement Provincial Transport), puis permanent en 1968, Jacques Saint-Georges a travaillé 24 ans dans divers conseils centraux, à la mobilisation, mais surtout à l'organisation: *«Un syndicat qu'on réussit à*

*organiser, c'est toujours une belle victoire, qu'il soit petit ou gros»*, dira-t-il. Le conflit à Canadian Gypsum, le Front commun de 1976, l'organisation à la mine Noranda, à Reynolds du Cap-de-la-Madeleine, la coopérative à Lanoraie: il était là...

De Jacques Saint-Georges, Jean-Pierre Paré, présentement conseiller syndical à l'information, dira: *«Jacques Saint-Georges, le militant syndical, c'est ce qu'on appelle un phare. Et je ne dis pas cela uniquement pour le plaisir de l'allégorie avec son statut de capitaine du Félix. J'ai souvent travaillé de près avec lui, sur le terrain, dans des campagnes d'organisation, et cela m'a toujours frappé à quel point il inspirait le respect de tous — ce qui est différent de le commander... Et surtout, d'ailleurs, dans les situations les plus difficiles ou compliquées. C'était vraiment un organisateur hors pair et un "gagnant".»*

Jacques Saint-Georges



## L'engagement de Suzanne

Travailler en collaboration avec Suzanne Miron comme employée de bureau, c'est du gâteau, témoignera Louise Cazes, conseillère syndicale au service de l'organisation. Une fille qui n'a pas de cadre horaire, qui va au-delà des limites de sa tâche, une vraie militante. Suzanne, c'est l'engagement syndical profond, la disponibilité. On peut, en toute quiétude, lui confier le dépôt d'une plainte au tribunal du travail: elle s'en acquittera et assurera le suivi...



*«C'était connu de toutes les forces navales de la CSN, même le plus petit mousse savait qu'avec Suzanne à la barre, tout ce qui était en chantier serait mené à bon port, a déclamé Louise Cazes lors de la petite fête préparée pour les deux navigateurs en partance par leurs amis de la CSN. Je lui aurais confié tout un navire sans jamais m'inquiéter.»*

Suzanne et son capitaine sont loin déjà. Au port, «la grande famille CSN» attend des nouvelles.

# On ne voit toujours rien venir

Par Michel Rioux

Les années fastes ne sont pas encore en vue, dans l'industrie du papier, comme l'ont constaté les quelque cinquante délégués des syndicats d'usines, affiliés à la FTFP, qui se sont réunis à Québec les 21 et 22 septembre.

«On a un problème de fond, constate Claude Rioux, coordonnateur à la fédération. Alors qu'un important virage devrait être pris au plan des relations de travail, des relations humaines, rien ne débloque de ce côté.»

Au contraire, semble-t-il.

Dans plusieurs usines, ce sont des ingénieurs qui sont placés à la direction. «Des ingénieurs, ça ne sait pas parler au monde. Des ingénieurs, ça vérifie des colonnes de chiffres et ça vérifie des listes d'équipement. C'est pas ça qu'il faut dans la situation actuelle», estime-t-il. Il déplore vivement que ce qu'on appelle les «res-

sources humaines» soient encore une préoccupation secondaire au niveau de la direction.

Le président de la FTFP, Claude Plamondon, signale le mécontentement qui monte dans plusieurs milieux de travail. «Il s'était fait bien des promesses, il y a quelques années. À plusieurs endroits, les compagnies avaient pris des engagements fermes en termes d'investissements, à condition que les travailleurs acceptent des changements majeurs dans les conventions. Les travailleurs ont fait leur bout mais les compagnies n'ont pas investi comme promis. Aujourd'hui, dans plusieurs usines, nos membres sont frustrés», déplore le président. Le sentiment qui semble prévaloir, c'est la morosité.



sources humaines» soient encore une préoccupation secondaire au niveau de la direction.

«Les gars ne voient rien venir et ils sont inquiets», ajoute Claude Rioux.

## Récession

Les effets de la récession sont par ailleurs encore très vifs dans l'industrie du papier, où les fermetures et les mises à pied sont monnaie courante, pendant qu'aucun investissement, aucune dépense de capital ne s'effectue.

Le seul endroit où un projet concret d'investissement est dans l'air, c'est à l'usine de Clermont, où le syndicat doit rencontrer la direction de Donohue, le 20 octobre. Partout ailleurs, on vit d'expédients.

Les directions locales se font répondre par le «head office» qu'il n'y a pas d'argent disponible. En conséquence, on voit apparaître toutes sortes de patentes qu'on essaie de faire fonctionner avec de vieilles brimabales. Ce n'est certes pas le virage technologique attendu, ironise Claude Rioux, qui ajoute que la FTFP n'a reçu aucun signe du gouvernement depuis le dépôt du rapport du groupe de travail mis sur pied pour tenter de cerner les problèmes de l'industrie et proposer des pistes de solution.

## Kénogami

Au bout du fil, la voix de Jean-Guy Gagnon est empreinte d'une certaine résignation. Il préside le Syndicat des travailleurs d'Abitibi-Price de Kénogami. La compagnie vient d'annoncer une nouvelle ronde de mises à pied. 130 travailleurs perdent leur emploi, cette fois-ci. C'est la troisième salve en quelques années et il n'est plus possible, comme dans le passé, d'absorber le coup avec des pré retraites.

«Il n'y a rien à discuter, rien qui puisse être fait dans l'immédiat», constate le président du syndicat, lequel comptait 1200 membres il y a quelques années, comparativement à 500 aujourd'hui.

Abitibi-Price met fin au flottage du bois sur le lac St-Jean et sur la Péribonka, ce qui occasionne plusieurs mises à pied. Le travail dans la cour à bois est transformé lui

aussi, ce qui se traduit par des coupures de postes.

## Ville de la Baie

À la Stone-Consol de Ville de la Baie, le président du syndicat Yves Tremblay déplore la rigidité de la compagnie. Le syndicat a lancé une campagne pour faire respecter les individus et la convention collective. Une centaine de griefs traînent dans les tiroirs.

Pendant que 63 réservistes sont réduits au chômage, la compagnie préfère payer du temps supplémentaire.

«C'est pas normal que ça se passe comme ça, que des gars fassent 80 heures pendant que leurs camarades sont en chômage», dit Yves Tremblay.

Une roulotte avait été installée à l'entrée de l'usine pour sensibiliser la compagnie et les membres. Elle a été enlevée temporairement, pour aider la reprise de contact avec la compagnie. «Mais nous continuons de réduire au minimum le surtemps, en le maintenant sous contrôle syndical», précise-t-il.

L'usine de la Stone-Consol à Ville de la Baie.



**Colloque CSN  
sur le bruit  
en milieu de travail**

# L'agresseur invisible

Par Lucie Laurin

**Au début, on n'ose se plaindre; on ne veut pas passer pour douillet! Mais le bruit tombe sur les nerfs. On se sent stressé, tendu, on digère mal, on a mal à la tête. La journée de travail paraît interminable. Arrivé chez soi, on est anormalement fatigué, on est irritable avec les siens.**

**Puis, on commence à sentir des bourdonnements dans les oreilles. On se rend compte qu'on entend moins bien, mais on n'ose se l'avouer. Encore moins l'avouer aux autres! Au travail, on se sent inquiet, nerveux, agressif. Le rendement s'en trouve affecté. À la maison, les troubles d'audition provoquent des frictions. On parle trop fort. On fait répéter. Ou alors, on se retire de la conversation, on devient taciturne.**

**Lorsque, enfin, on se décide à se plaindre, il est trop tard. La surdité causée par le bruit est incurable.**

**L**e piège dans lequel nous enferme cet agresseur qu'est le bruit, c'est que les effets en sont insidieux. On ne s'en inquiète que lorsque la surdité s'est installée. Le simple employé ne peut donc mener seul la bataille contre le bruit. S'inquiéter d'un bruit dès qu'il se manifeste, avant qu'il n'ait commencé à endommager la santé des travailleurs, le mesurer, en détecter l'éventuelle nocivité et prendre les moyens de l'éliminer est une responsabilité syndicale.

Responsabilité que plusieurs syndicats assument déjà et certains, depuis longtemps. Cinq d'entre eux viendront en témoigner, les 5, 6 et 7 novembre, au colloque sur le bruit au travail organisé par la CSN au Nouvel Hôtel, à Montréal, sous le thème *Réduire le bruit au silence!* Ce colloque, qui réunit des syndicalistes et des chercheurs québécois et français, a pour objectif de mettre à jour les solutions disponibles pour combattre le bruit en milieu de travail. *Nouvelles CSN* a rencontré deux de ces syndicats.

## Les enfants pollueurs

Le thème du bruit en milieu de travail évoque l'usine de métallurgie,

tréal, en 1985, dans le but d'explorer les causes, manifestations et solutions des problèmes de bruit en garderie, a permis de démontrer que les occupants sont soumis quotidiennement à une exposition sonore de 75 à 80 décibels, à un niveau moyen de bruit de 80 à 90 décibels au moins cinq fois par jour, et à des bruits instantanés pouvant atteindre 110 à 120 décibels! Or, il est démontré que les problèmes commencent à un niveau sonore quotidien de 75 décibels.

Le groupe de recherche a émis des recommandations dont certaines ont été mises en application: insonoriser les plafonds, coussiner le mobilier et les portes, aménager des locaux fermés, éviter les grands rassemblements, proposer des activités calmes, etc. À la garderie La Sourithèque, où toutes les suggestions avaient pu être appliquées, le résultat fut spectaculaire: la réverbération sonore se trouva réduite de moitié!

## Un devoir syndical

*«Une dizaine de garderies montréalaises ont pu traiter quelques locaux, affirme Sonia Beauchamp, travailleuse à La Sourithèque. Mais on*

*se heurte toujours à un problème de coût: les budgets des garderies sont tellement modestes! Et l'Office des services de garde n'accorde aucune subvention pour l'insonorisation.*

*«Le problème, c'est qu'il n'existe aucune réglementation sur le bruit dans les garderies, alors que l'espace mini-*

*imum, le nombre de toilettes, l'éclairage, le type de plancher, tout cela est sévèrement surveillé.»*

Reste donc à développer des revendications et des stratégies pour obtenir une réglementation sur le bruit en garderie: c'est le devoir qui attend les syndicats.

**Dans notre prochain numéro: le cas des travailleurs des Aciers Atlas.**



la construction, la réparation de véhicules, rarement... le soin des enfants. Pourtant, un groupe de jeunes enfants qui jouent, crient et pleurent dans une garderie mal insonorisée peut affecter l'ouïe comme le fait un marteau-piqueur. Et dans ce cas, impensable d'éliminer le danger à la source...

Une recherche menée dans sept garderies montréalaises par le Groupe d'acoustique de l'Université de Mon-

## TRACY

### Ça barde aux chantiers maritimes!

Les employé-es de bureau et les ouvriers de GEC Alstom Électromécanique, à Tracy — autrefois Marine Industrie Limitée — ne sont pas entrés au travail, le 28 septembre. Trois événements récents ont suscité cette action, selon le président du syndicat Richard Gagné. Après avoir accepté, le 20 septembre, un accord verbal sur l'épineuse question de la sous-traitance, la direction locale a présenté un texte, le 25 septembre, qui ne reflétait pas le contenu de cette entente. De plus, en guise de représailles contre l'expulsion de sous-traitants qui a eu lieu durant la semaine du 13 au 20 septembre, la direction a suspendu une vingtaine d'ouvriers, parmi lesquels on compte les sept membres de l'exécutif du syndicat et treize délégués. Les représentants patronaux ont également annoncé la suspension, pour une période indéfinie, d'un délégué en santé-sécurité au travail, suite à l'exercice par un salarié de son droit de refuser de travailler dans des conditions dangereuses.

#### Un vote clair

Réunis en assemblée générale le 28 septembre, les syndiqués de GEC Alstom se sont prononcés, à scrutin secret, dans une proportion de 86%, en faveur d'une proposition à l'effet de prendre «tous les moyens

possibles» pour régler les litiges concernant les suspensions et la sous-traitance.

Les deux parties ont signé, en mars dernier, une convention collective d'une durée de trois ans, rétroactive au printemps 1991.

On compte actuellement 400 «employés à l'heure» à l'usine, contre 1300 qui sont en mise à pied.

Depuis mars dernier, le syndicat a déposé plus de 200 griefs

touchant 27 chapitres de la convention. En plus des problèmes reliés à la sous-traitance, les syndiqués reprochent à leur employeur de ne pas respecter la convention sur des sujets dont certains sont au coeur même des nouveaux concepts d'organisation du travail, des nouvelles formes de gestion participative et du partenariat, des concepts qui ont été introduits lors de la dernière

## SHERBROOKE

### Encore la «clause orphelin»

En grève depuis le 20 juillet dernier, les 31 syndiqué-es de la Résidence Le Monastère font face à un employeur particulièrement buté. Dès le début de la négociation, en juin 1991, les employé-es de ce centre d'accueil privé pour personnes âgées, situé à Sherbrooke, ont compris qu'il ne serait pas facile d'amener les trois propriétaires, des hommes d'affaires prospères, à améliorer leurs conditions de travail.

En réponse au ratapage salarial de \$3.00 l'heure demandé et réparti sur trois ans, les propriétaires ont offert d'instaurer une triple échelle salariale, la fameuse «clause orphelin» par laquelle les derniers embauchés seraient moins rémunérés que ceux qui les ont précédés. Au moment de la grève, ils proposaient des haus-



ses variant de \$0,43 l'heure sur trois ans pour certains employés, et de \$0,50 pour d'autres, en plus d'établir une échelle salariale différente pour les nouvelles personnes embauchées après la signature de la convention collective. Le taux horaire des employé-es varie de \$6,75 à \$7,25.

Les syndiqué-es veulent également améliorer leur régime de vacances, la procédure de griefs et les clauses de libération syndicale qui n'ont aucune incidence monétaire.



Les ouvriers de GEC Alstom Électromécanique sur la ligne de piquetage, le 28 septembre.

re négociation. Entre autres, ça ne fonctionne pas au niveau des comités de classification, de formation, de qualification, des rendements paritaires, etc.

Le dernier conflit à cette usine remonte à 1984-1985, alors que les syndiqué-es de Marine Industrie avaient fait grève durant onze mois. M.C.

## MINES SELEINE

### Entente de principe

Une entente de principe a été conclue, après six mois et une quarantaine de séances de négociations, aux Mines Seleine, aux Îles-de-la-Madeleine. Elle comporte des améliorations aux clauses relatives au respect de l'ancienneté en cas de promotion, de déplacement, de remplacement, de mise à pied et de rappel. La semaine de quatre jours, avec une fin de semaine de quatre jours aux deux semaines, a été obtenue pour un certain nombre des 150 syndiqués, à l'exception des employé-es de bureau et de l'entrepôt. Sur le plan salarial, les syndiqué-es obtiennent des augmentations fixes de 53¢, 58¢ et 58¢ l'heure pour chacune des trois années de la convention collective.

L.-S. H.

Luc L.

## ALLOCATIONS FAMILIALES

# L'universalité abolie en douce

Pendant que tout le pays connaît un branle-bas de combat dû à la période référendaire, Ottawa n'a eu aucune difficulté à adopter en douce, le 16 septembre, le nouveau programme d'assistance publique qui met fin au régime universel d'allocations familiales. Annoncé au mois de février dernier lors de la présentation du budget du ministre Mazankowski, ce programme est un jalon de plus à toutes les modifications apportées par le gouvernement Mulroney à l'endroit de la fiscalité, notamment à celle des particuliers.

L'orientation du gouvernement conservateur repose plus sur une réduction progressive des prestations pour les familles à revenus moyens que sur ce prétendu souci de redistribuer les revenus de l'État aux plus démunis.

L'abolition du caractère universel de ce programme social n'aura aucun impact sur les finances publiques, pas plus qu'il ne viendra véritablement en aide aux personnes dans le besoin. Le véritable problème se situe dans l'iniquité de notre régime fiscal. «Si ce gouvernement avait la volonté de répartir équitablement le fardeau fiscal entre les citoyens, a dit le président de la CSN, il se ferait rembourser au centuple par les personnes à revenus élevés les allocations familiales qu'il continuerait par ailleurs de leur verser tout en préservant le caractère universel des programmes sociaux.»

T.J.



## LE FRANÇAIS AU TRAVAIL ÇA S'IMPOSE

### Comment dit-on?

1. Ce qu'on entend: «Les décisions de la cour sont renversées.» Ce qu'il faut dire: Les décisions de la cour sont cassées, ou infirmées, ou annulées.
2. Ce qu'on entend: «On n'a pas encore reçu aucun appel.» Ce qu'il faut dire: On n'a pas encore reçu d'appel.
3. Ce qu'on entend: «Beaucoup de monde se sont présentés là.» Ce qu'il faut dire: Beaucoup de monde s'est présenté là.
4. Ce qu'on entend: «Ça fonctionne 24 heures par jour.» Ce qu'il faut dire: Ça fonctionne 24 heures sur 24.
5. Comment se dit, en un mot, écrire de nouveau? Réponse: récrire ou réécrire.
6. Quel mot désigne l'action consistant à placer dans un endroit différent (quartier, ville, région) des établissements ou des logements? a) réimplantation (industrielle); b) déménagement; c) réinstallation. Réponse: réimplantation (industrielle).

J.R.

## UN NOUVEAU GROUPE DE TRAVAIL CSN

# L'intégration en emploi des personnes handicapées

Le Conseil fédéral de la CSN a créé, le 30 septembre, un Groupe de travail sur l'intégration et la réintégration en emploi des personnes handicapées. Il sera sous la responsabilité de la vice-présidente Claudette Carbonneau.

Au moment où s'achève la décennie des personnes handicapées, décrétée par l'ONU en 1983, on constate qu'au Québec, l'intégration en emploi de ces personnes reste un défi majeur. En l'absence de législation contraignante, les milieux de travail sont peu réceptifs à l'idée de les em-



baucher.

Pierre Vennat, journaliste à *La Presse*, qui a présidé la Commission d'enquête sur la situation des personnes handicapées au Québec, s'est adressé aux délégués au conseil pour inviter la centrale à poursuivre son action en faveur de l'amélioration des ser-

vices aux handicapés et de leur plus grande accessibilité. Il a également transmis le souhait exprimé par la Confédération des organismes provinciaux de personnes handicapées du Québec à l'effet d'établir une collaboration permanente avec la CSN.

J.-P. P

## TRAVAILLEUSES EN GARDERIE

# Sous le seuil de la pauvreté!

«Il est temps que la société reconnaisse le précieux apport des travailleuses en garderie et le manifeste concrètement», a déclaré la vice-présidente de la CSN Claudette Carbonneau, au lendemain d'une rencontre avec la ministre déléguée à la condition féminine Violette Trépanier, à laquelle assistaient également des représentant-es du secteur garderies affilié à la FAS-CSN. Les travailleuses en garderie vivant seules, en effet, touchaient toujours, en 1991, un revenu annuel inférieur de \$1600 au seuil de pauvreté (\$1982) tel qu'établi par Statistique Canada, et elles gagnaient en moyenne un dollar de moins l'heure que les préposés à l'entretien des... garderies!, dont le salaire minimum est fixé par décret gouvernemental.

La CSN a remis à la ministre Trépanier une proposition de relèvement salarial pour toutes les garderies sans but lucratif équivalant à \$1,50 l'heure travaillée à compter du 1er janvier 1993, \$2,50 au 1er janvier 1994 et \$3,50 au 1er janvier 1995. Elle a

également demandé au gouvernement d'obliger toutes les garderies à assurer les salaires de base suivants à leur personnel: \$9,00 l'heure à compter du 1er janvier 1993, \$10,00 au 1er janvier 1994 et \$11,00 au 1er janvier 1995.

L.L.

## Santé-sécurité et qualité totale

L'Association québécoise de la qualité, le Centre de perfectionnement de l'École des hautes études commerciales et CSP Santé sécurité environnement annoncent la tenue d'un colloque intitulé «Santé, sécurité au travail: préalable et complément à la qualité totale», à l'Île Charron, le 21 octobre 1992. Ce colloque, qui s'adresse tout autant aux employé-es qu'aux employeurs, vise à susciter la réflexion sur la contribution du dossier santé-sécurité au travail, comme élément mobilisateur, aux stratégies de qualité totale mises de l'avant dans les secteurs privé et public au Québec. Céline Lamontagne, vice-présidente de la CSN, y prononcera une allocution. Pour information: Michel Gamache, (514) 843-8831, fax (514) 340-6470. Pour inscription: Gisèle Carrier, (514) 340-6010.

## Ça sent mauvais

La Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec est actuellement en pleine tournée de consultation de ses membres en prévision de la commission parlementaire sur l'avenir des cégeps, dont les travaux commenceront le 4 novembre.

Les enseignantes et les enseignants ont soulevé plusieurs préoccupations dans les assemblées. La principale est celle touchant les véritables enjeux de la commission parlementaire. Ils ont la ferme conviction que le gouvernement ne vise pas l'amélioration du réseau collégial et que la commande vient plutôt directement du Conseil du Trésor, dont l'objectif est de couper davantage dans l'éducation.

D'autre part, ces inquiétudes sont également motivées par le refus de la ministre de l'Enseignement supérieur, Lucienne Robillard, de dévoiler à la population ses priorités en matière d'éducation collégiale. Il semble évident pour la

FNEEQ qu'en «mettant tout sur la table», la ministre Robillard veut choisir, parmi toutes les palettes de couleur, celles qui conviendront le plus aux objectifs de rationalisation de son gouvernement. La FNEEQ et ses syndicats veulent que le gouvernement considère l'éducation comme un investissement pour la société québécoise, plutôt que comme une dépense et qu'il prenne un engagement dans ce sens par le biais d'une réforme de la fiscalité pour la rendre plus équitable.

Les enseignantes et les enseignants auraient préféré un débat permettant à l'ensemble de la population québécoise de définir le nouveau projet éducatif, mais entendent tout de même prendre une place importante en commission parlementaire pour défendre un projet collégial qui devrait continuer, entre autres, d'être gratuit et accessible à l'ensemble des Québécoises et des Québécois.

M.L.

### À LA MANIC

## Les BPC refont surface

Le Comité de vigilance Manicouagan, mis sur pied lorsqu'il a été question d'entreposer des BPC sur ce territoire, comité dont le conseil central de la Côte-Nord est membre, vient de se retirer du Bureau BPC-Québec, créé en 1990 par le ministère de l'Environnement pour trouver une solution convenable pour éliminer les BPC. La raison de ce retrait: le ministère a procédé à un appel d'offres pour le traitement et l'élimination des matières contaminées par des BPC, sans divulguer les résultats des essais qui avaient été effectués sur le procédé «Vesta 200» et sans que le choix du site n'ait été convenu.

Luc L.

## GRANBY

### Prenons les devants!

Comme un certain nombre d'autres conseils centraux, celui de Granby s'apprête à tenir son congrès, biennal dans ce cas, les 15, 16 et 17 octobre. Le thème: «Prenons les devants! Là où nous pouvons agir, agissons!». On y discutera d'organisation du travail, de développement économique local et régional, de fiscalité, de formation professionnelle, d'orientation syndicale, des services offerts aux syndicats affiliés, des campagnes du mouvement, ainsi que des prochaines élections municipales et provinciales.

Extrait du «Noyau», journal du Conseil central de Granby: «Jeudi,

15 octobre, 8h30. On s'affaire encore aux derniers préparatifs du congrès: salle bien rangée, banderole et table d'accueil bien en place.

«Mmmmm! Ça sent bon, l'odeur du café! Un regard furtif à la porte d'entrée car on surveille l'arrivée des premiers inscrits. Eh quoi! Ne sommes-nous pas à quelques minutes de l'ouverture officielle?

«Soudain, la salle s'anime, et pour cause: il y a beaucoup de monde... tout le territoire est représenté. L'air se réchauffe, le va-et-vient s'intensifie. Accolades, poignées de main, éclats de rire, les «comment ça va» se multiplient car on se connaît, on se reconnaît.»

J.-P. P.

## BAS SAINT-LAURENT

### Demain nous appartient

C'est sous ce thème que s'est tenu le 15e congrès du Conseil central du Bas-St-Laurent, à Rivière-du-Loup, du 23 au 26 septembre. Les 94 délégués, 47 femmes et 47 hommes, provenant de 80 syndicats, ont discuté de trois questions majeures pour la région. Ainsi, on a traité du développement régional axé sur l'emploi, la conservation des acquis et des outils de développement, dans la suite de l'énoncé politique de la CSN sur cette question. Le congrès s'est également penché sur le devenir des femmes qui, dans cette région, sont



Le vice-président Roger Valois était présent au congrès du Conseil central du Bas Saint-Laurent.

particulièrement affectées par la pauvreté. Enfin, une session sur l'organisation du travail a été suivie par les congressistes pour favoriser l'appropriation par les différents syndicats des outils élaborés par la CSN, en la matière.

Solange Tremblay a été réélue à la présidence et l'exécutif se compose de Raymonde Robinson, secrétaire générale, Serge Doucet, trésorier et de Denis Pineau et René Rioux à la vice-présidence.

Luc L.

## Les Parfaits salauds : pour manger

Le Garde manger pour tous organise une collecte de nourriture et de fonds, les 15, 16 et 17 octobre, au Club Soda de Montréal. Cet organisme sans but lucratif invite la population à apporter des aliments non périssables et à assister, par la même occasion, aux

spectacles que donneront les Parfaits Salauds, à 20 heures le 15, et à 21 heures les 16 et 17 octobre. Les billets sont en vente à partir de \$11,50 au Club Soda (5240 avenue du Parc, (514) 931-8830).

Le Garde manger pour tous est une banque alimentaire qui

distribue de la nourriture à 36 groupes communautaires de Montréal, lesquels rejoignent plus de 10,000 personnes. Il offre également un service de repas à 400 enfants de cinq écoles primaires de la Petite-Bourgogne et de Saint-Henri.

L.-S. H.

# BIENVENUE

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

## Des cours qui tombent à point

Les 57 travailleurs des Boiseries Raymond, une entreprise de fabrication de rampes d'escalier, d'escaliers et de puits de lumière, située à Rivière des Prairies, ont déposé leur requête en accréditation pour être représentés par un syndicat CSN, lequel sera affilié à la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt.

### Sag-Lac

Les 21 travailleurs de la compagnie SPC Automation, laquelle fabrique des panneaux électriques et des contrôles pour des entreprises comme Hydro-Québec et Alcan, se sont joints à la CSN et à sa Fédération de la métallurgie.

À St-Hedwige, les quatre travailleuses de la caisse populaire ont reçu leur certificat d'accréditation. C'est le 49<sup>e</sup> établissement du réseau Desjardins syndiqué CSN au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Par ailleurs, les 23 employées de bureau des centres communautaires juridiques du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont aussi choisi la CSN pour les représenter. Ils rejoignent ainsi les 400 autres travailleuses, réparties dans onze centres juridiques au Québec, syndiquées dans notre centrale.

### Biopharm

Plus d'une cinquantaine d'employées de la compagnie Biopharm et de la Société d'analyses biopharmaceutiques Inc, situées à Laval, ont décidé de joindre les rangs de la CSN.

Les premiers travaillent notamment à la fabrication de dialyses rénales et de produits chimiques de base nécessaires au fonctionnement des laboratoires d'hôpitaux et de maisons d'enseignement. Quant au deuxième groupe, ils exécutent des tests de contrôle de la qualité de produits alimentaires et pharmaceutiques afin de vérifier s'ils sont conformes à l'étiquetage apparaissant sur le contenant et aux normes gouvernementales.

La sécurité d'emploi (on a connu un roulement annuel du personnel de plus de 100% au cours des dernières années) et de meilleurs salaires sont les deux raisons principales qui ont incité ces travailleurs et travailleuses à se syndiquer.

### AFS Interculture

Parlant d'ONG, la quinzaine d'employées de AFS Interculture, qui se dit l'organisme d'échanges internationaux le plus important au Canada, se sont également syndiqués à la CSN, notamment dans le but de régler des problèmes d'organisation du travail. AFS Interculture est un mouvement à caractère éducatif dont le but est de promouvoir l'apprentissage interculturel et le développement international au moyen de programmes d'échanges internationaux destinés aux jeunes et aux adultes.

### À l'unanimité

C'est à l'unanimité que le personnel non cadre de l'Organisa-

tion canadienne pour la solidarité et le développement ont récemment décidé de s'organiser en syndicat affilié à la CSN. Ces quinze personnes, qui oeuvrent à la réalisation de programmes de coopération volontaire et de grands projets en Afrique, en Amérique latine et en Asie. Leur syndicat a été accrédité le 1<sup>er</sup> septembre et est désormais affilié à la FEESP, tout comme ceux d'autres organismes non gouvernementaux, tels que SUCO, Jeunesse Canada Monde et Développement et paix.

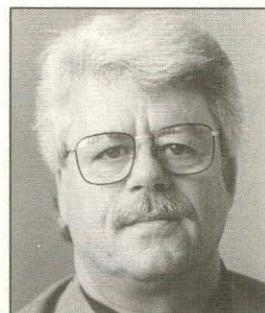
### Manoir Fleury

Les 30 salarié-es du Manoir Fleury, un centre d'accueil privé pour personnes âgées en perte d'autonomie ou non autonomes, ont déposé une requête en accréditation pour être représentés par un syndicat CSN. Ce sont des préposées aux bénéficiaires, des cuisiniers, des infirmières et des infirmières auxiliaires. J.-P. P

C'est à la grande satisfaction des travailleuses et des travailleurs du secteur du commerce, et plus particulièrement des 1,200 membres de la Fédération du commerce qui sont en pleine négociation regroupée dans 24 marchés d'alimentation du Saguenay-Lac-St-Jean, que le Conseil central de Chicoutimi, de concert avec le Comité consultatif sur la formation professionnelle, a annoncé, le 17 septembre, un vaste programme de cours à l'intention des employé-es de ce secteur d'activités.

C'est en partie grâce aux efforts de Clément Dufour et de Jean-Paul Lapointe, deux conseillers qui représentent la CSN à ce comité, qu'une entente avec les représentants patronaux et ceux de la Commission de formation professionnelle a été conclue.

La possibilité pour les salarié-es des marchés d'alimentation de s'inscrire à des cours en boucherie, dans le



Jean-Paul Lapointe

vrac, les étalages, les légumes et les techniques de vente tombe on ne peut plus à point puisque c'est un des éléments cruciaux de la présente ronde de négociation. En effet, il est impératif pour ces salarié-es de pouvoir obtenir une formation que les employeurs leur refusent pour ne pas leur permettre de compléter leurs heures de travail dans un département autre que celui où ils sont affectés, ce qui les prive souvent d'une semaine de travail convenable. Les employeurs préfèrent plutôt former des personnes de l'extérieur, qui leur coûtent moins cher. On s'attend à un fort taux d'inscriptions.

Luc. L.

## CONCORDIA

### Une marche de \$25,000

Environ 700 membres des syndicats CSN de l'Université Concordia ont participé, le 23 septembre dernier, pour la troisième année consécutive, au «Concordia Shuffle». Cette marche, organisée par l'université, vise à amasser des fonds qui sont distribués par la suite sous forme de bourses d'études. La marche de 1992 a permis de recueillir \$25,000.

Comme les marcheurs se font commanditer, la participation des employés à cette marche est des plus importantes pour en faire un succès, étant donné leur grand nombre. Par ce geste, les employés dé-

montrent leur implication dans leur milieu et le soutien qu'ils peuvent apporter, à leur manière, aux étudiants.

En mémoire des professeurs morts lors la fusillade du 24 août dernier, l'université a décidé que les bourses porteront les noms des victimes.

La FEESP représente plus de 700 employés répartis dans trois syndicats, à Concordia: des employés généraux ainsi que des techniciens. Sept cents autres employés, soit les assistants de cours, sont toujours en attente de leur accréditation syndicale. L.-S. H.

## Golfe de Fonseca

Il y a près d'un siècle qu'une dispute frontalière subsistait entre le Honduras et le Salvador. Il s'agissait de déterminer qui aurait le contrôle du Golfe de Fonseca. La Cour Internationale de Justice, à La Haye, vient de trancher le litige à la Salomon, après 6 ans d'audiences et de délibérations. Il faut se rappeler qu'en 1969, les deux pays en étaient venus aux armes, dans ce que l'on a appelé la «guerre du football». L'important pour le Honduras, c'est qu'il voit garanti son seul accès à l'Océan Pacifique. La décision rendue en septembre touche un triple différend: terrestre, insulaire et maritime, soumis en 1986 à la CIJ. Ce conflit frontalier était le dernier à trancher entre pays d'Amérique centrale. Qui a dit que les bonnes nouvelles ne risquent pas d'être rapportées? L'agence France-Presse a, le jour même de la décision, diffusé un texte qui faisait état des quelque 12 000 pages du dossier et du détail de la superficie contestée (420 km carrés environ) ainsi que du pays auquel le tribunal attribuait chaque parcelle, et ce, près de 25 ans après une dispute qui selon certains a fait jusqu'à 5000 victimes! C.T.

## Moins d'armes

Le tiers monde, selon les calculs faits pour le Congrès américain, achète beaucoup moins d'armes! Une baisse de 40 % en 1991, ce qui laisse une somme de 24,7 milliards de dollars consacrée à s'armer, pour des pays qui souvent traitent l'éducation et la santé comme s'il s'agissait de postes secondaires au budget.

La chute de ventes d'armes est due en bonne partie à l'embargo décrété par l'ONU contre l'Irak. Les États-Unis demeurent cependant les premiers fournisseurs de ces armes: \$14,2 milliards (58 % du total) l'an dernier, comparativement à plus de \$19 milliards en 1990. S'il faut se fier aux promesses de livraison de

F-15 à Ryad et à Taipei, faites récemment par le candidat Bush - le Congrès aura à ratifier ces ententes - la courbe des ventes devrait toutefois se remettre à grimper.

Qui sont donc les autres fournisseurs d'armements susceptibles de servir à des conflits? Il y a la Grande-Bretagne (\$2 milliards) - pays qui s'interpose comme «médiateur» en Bosnie - la

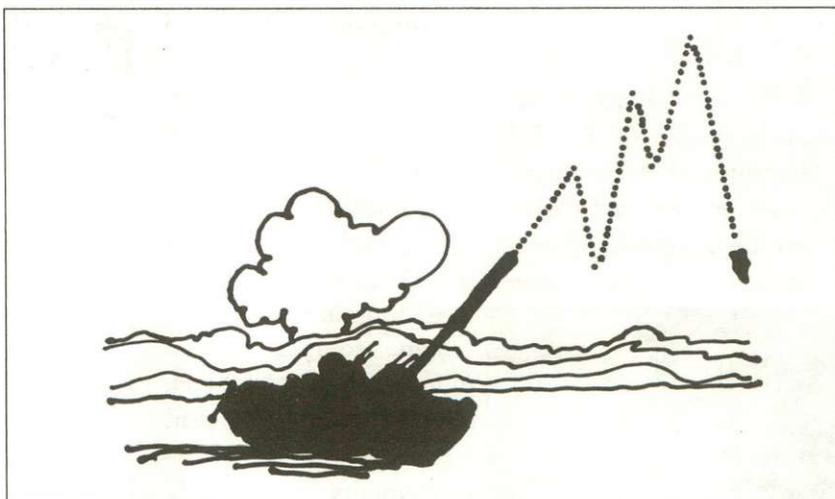
Tchécoslovaquie, l'Allemagne, la France, la Belgique, la Chine et l'Espagne. Le meilleur client des marchands de canons demeure l'Arabie Saoudite (\$7,8 milliards l'an dernier).

Une autre source, le SIPRI, à Stockholm, rapporte que le volume des ventes d'armes dites conventionnelles a chuté de près de 25 % en 1991, par rapport à l'année précédente. Cette tendan-

ce à la baisse se maintient depuis quelques années pour les armes conventionnelles.

Il n'empêche qu'une trentaine de conflits sont en cours dans le monde et qu'il ne faut pas se surprendre d'être sollicités pour venir en aide aux 18 millions et plus de réfugiés, ceux-là même qui doivent fuir les zones de combat ou de sécheresse.

Clément Trudel



## Fin de sentier?

Abimaël Guzman n'est pas Che Guevara. Il ne faut pas confondre les défroques. Le chef du Sentier Lumineux, qui vient de tomber dans un guet-apens de la police péruvienne, était un tyran à la Pol-Pot et ne se cachait pas de l'être. Guzman, alias Presidente Gonzalo, n'aura donc pas l'occasion de régner et d'exercer sa politique de terreur en ayant recours au «feu purificateur». De cela il faut se réjouir, et éviter de conférer une aura romantique à un résistant qui, au contraire du Che, n'hésitait pas à prendre pour cibles et otages ceux qu'il prétendait vouloir tirer du malheur.

Mais il n'est pas dit que pour des raisons différentes, le président Fujimori, sa police et son armée, ne poursuivront pas cette longue campagne répressive dont les régimes de Belaunde et Garcia — qui ont précédé le sien — ont donné le coup d'envoi. Curieux, cette manie qu'on a de parler de «dictature douce» à propos de Fujimori qui dit préparer en novembre des élections pour former une Assemblée constituante. Ce qui frappe, c'est la spirale absurde que l'on constate au Pérou: des 25 000 morts qu'on attribue au Sentier Lumineux ou à l'autre guérilla (Tupac Amaru), il faudrait soustraire 50 % des victimes et les attribuer aux

«défenseurs de l'État»... ou tout simplement aux partisans de l'état d'urgence. Selon les chiffres officiels de l'ONU (la réalité porte à croire que le phénomène est plus important encore) au-delà de 2 000 «disparitions forcées» ont été signalées depuis 1983 dans ce pays des Andes, sans que les maquisards de Guzman soient à blâmer dans tous les cas. Il n'y a que le Sri Lanka pour battre ce chiffre, avec ses 2979 disparitions pour la seule année 1989.

Une mission de Regroupement Solidarité Pérou et du Comité inter-Églises des droits humains en Amérique latine s'est rendue au Pérou en juillet. Dans son rapport, elle attire l'attention sur les violations «massives» des lois de la guerre consignées dans les quatre Conventions de Genève. Les coupables sont les forces officielles de sécurité ET le Sentier Lumineux qui n'hésite pas à faire exploser des écoles. Il existe un officier responsable des droits de l'homme dans l'armée, à Lima! Cet ombudsman un peu spécial n'a cependant fourni aucun nom, aucun exemple de peine infligée à quelque 130 soldats ou officiers que des tribunaux militaires auraient jugés pour de tels actes condamnés par la communauté internationale.

C.T.



## Daniel Bélanger

Du point de vue musical, le disque de Daniel Bélanger, *Les insomniques s'amuse*, est excellent. Le fait que la réalisation en ait été confiée en



grande partie à Rick Haworth, l'un des guitaristes les plus en vue au Québec (Piché, Rivard, etc), y compte probablement pour beaucoup. Le son de cet album est impeccable et les arrangements excellents. J'aime beaucoup la musique de Bélanger, qui sort ici son tout premier disque. Il faut convenir que la compagnie Audiogram y a mis toute la gomme, compte tenu qu'il s'agit d'un premier

album d'un auteur-compositeur-interprète qui n'a, somme toute, qu'atteint la finale de Rock Envol de Radio-Canada, en 1986.

Les guitares, acoustiques pour la plupart, sont très efficaces et Bélanger a eu l'heureuse idée d'ajouter une trompette sur *La folie en quatre* et *Opium*, deux pièces qui ne sont pas sans rappeler les arrangements de cuivre de certains morceaux des Beatles.

C'est au niveau de l'écriture que ça se gâte un peu. La structure des textes de Daniel Bélanger est très laborieuse. Il écrit à un niveau qui est très difficile à saisir.

En plus de signer toutes les paroles et les musiques, Daniel Bélanger s'accompagne à la guitare sur quelques pièces. Les autres musiciens sont Rick Haworth aux guitares, Dominique Messier à la batterie, Mario Légaré à la basse et Kenny Pearson au piano.

Louis-Serge Houle

## Bérurier Noir

### Solidarité et rébellion

Qui n'a jamais entendu parler de Bérurier Noir, ce groupe français, né en 1978 sous le nom de Bérurier,

issu du mouvement punk, puis transformé en une version plus actuelle (heavy metal) avec guitare, boîte à rythme et chant? Les Bérurier Noir sont deux: Loran et François. Ils écrivent des textes explosifs contre le racisme, le nazisme, sur la politique, la pauvreté, et surtout la liberté et la rébellion. Des sujets très actuels, et qui le seront toujours. Des sujets éternels, parce qu'ils ne seront jamais réglés.

Voilà un groupe qui comprend la jeunesse et son besoin avide de liberté et de marginalité. Bérurier Noir, c'est une évasion. Bérurier Noir, c'est la solidarité. Solidarité entre les jeunes, mais aussi entre gens de différentes ethnies, races, classes sociales. Bérurier Noir nous parle de ce qui nous unit tous par-delà nos coutumes, notre couleur de peau, notre condition sociale. Car «*tous ensemble, nous sommes de la dynamite*».

Ce qui fait sa particularité, c'est sa simplicité. La simplicité de la vie de tous les jours, qu'on oublie peut-être parfois... Des paroles bien songées sur des accords de guitare bien pensés... Voilà, c'est Bérurier Noir!

Deux albums me semblent dignes d'intérêt: *Concerto pour détraqués* et *Viva Bertaga*. On se les procure à meilleur prix chez Dietchy's, 1587 boul. St-Laurent.

Emmanuelle Bernheim, 16 ans

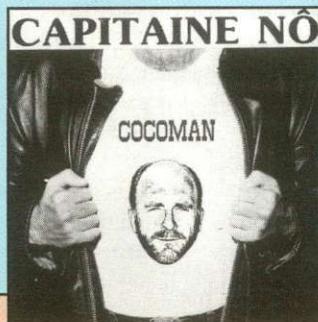


## Capitaine Nô

Comment qualifier le retour du Capitaine Nô, sinon en rappelant que le poète de la rue n'a jamais été vraiment remplacé durant ces années où il s'est occupé de la carrière d'autres artistes plutôt que de la sienne. Après 11 ans sans endisquer, il nous revient avec *Cocoman*, un album de 13 pièces teinté de blues et de rythm'n blues. Il s'agit, en fait, du seul disque de blues fran-

cophone qui tourne actuellement au Québec.

Utilisant un langage clair et direct, le Cap démontre qu'il est possible de faire du blues en français, du très bon blues,



même. Les titres de cet album, son cinquième depuis Capitaine Nô, paru en 1975, qui incluait les succès *André* et *Baloney*, sont évocateurs: *Dur à avaler*, *Dans l'bas d'la ville*, *Maudite boisson*, *Blues à Jean-Paul*, *Tout un vendredi*, *Vas tu te lever*, *Ma tante Rita*, etc.

Le Capitaine Nô a compris depuis longtemps que le blues doit utiliser un langage simple, à la

portée de monsieur et de madame tout le monde. Et quand le Cap y ajoute son humour particulier, le mélange est d'autant plus efficace. Ce dernier a lui-même réalisé *Cocoman* avec l'aide de Guy Rhéaume, celui-là même qui avait réalisé les premiers disques de Claude Gauthier et de Robert Charlebois (*Lindbergh*).

L.-S. H.

## Non à la censure des juges

Ce qui me frappe le plus, dans l'affaire Wilhelmy, c'est la docilité des médias qui ont rapidement abandonné toute velléité de résister au coup de force judiciaire que constituait l'injonction.

Je n'ai pu m'empêcher de penser alors à ce triste octobre 1970 où un ministre québécois de la Justice, Jérôme Choquette, a réussi à imposer aux responsables de l'information du Québec une censure que la loi des mesures de guerre ne prévoyait pas. Son homologue fédéral, John Turner, devait le reconnaître... une dizaine de mois plus tard.

Dans tout ce grand guignol, les laissés pour compte auront été les lecteurs et auditeurs, ce public qui, selon la charte québécoise des droits de la personne, aurait pourtant le droit à l'information.

Un juge de la cour d'Appel, par exemple, n'a vu dans cette histoire qu'une station de radio qui a été privée durant quelques jours d'un «scoop», démontrant par là que sa culture médiatique devait sans doute remonter à une populaire émission de télévision.

Et si en démocratie l'information appartenait au peuple et si les médias n'étaient, en somme, qu'un service public dont le rôle est d'assurer la diffusion de toute information d'intérêt public? C'est-à-dire ayant une signification sociale et concourant, pour reprendre une expression de René Lévesque, à libérer les citoyens, à leur permettre d'inter-

## FLASH CANADA ROUND...



venir dans la gouverne de leurs affaires?

Devant le tribunal, aurais-je pu me présenter pour réclamer une injonction ordonnant aux médias de me transmettre une information du plus haut intérêt en période référendaire et me démontrant à la fois que mon premier ministre s'est effondré et que l'entente qu'il a acceptée était dans la moindre ligne inacceptable?

Nous vivons dans une société de plus en plus hypocrite où le secret d'État est la règle; où peu de citoyens pourront connaître de leur vivant les dessous des grandes décisions politiques; où seuls les historiens auront un jour la chance de comprendre les vrais enjeux. Avec l'injonction Bourassa-Wilhelmy, nous avons franchi une autre étape: la censure préalable du juge-confesseur. Il fallait défier cette injonction, diffuser l'information et démontrer ainsi bien haut que les tribunaux, dans une véritable démocratie, ne peuvent servir d'obstacle à la circulation de l'information.

Mais le monde des médias est envahi de petits avocats qui n'ont aucune idée de ce qu'est l'information et qui souvent sont les premiers à exercer la censure, tremblant dans leurs culottes devant toute nouvelle susceptible de créer des remous.

Jacques Guay



## CINÉMA

### De poésie et de sexe...

*Le côté obscur du coeur.* Un film argentin-québécois, réalisé par Eliséo Subielu et coproduit par Roger Frappier. Interprété par Mario Grandinetti, Sandra Ballesteros et André Melançon.

La seizième édition du Festival des films du monde de Montréal a attribué son grand prix des Amériques à cette coproduction argentin-québécoise. Pour la première fois, critiques et public sont d'accord: ce film fut, dès l'ouverture du festival, son coup de coeur.

Il s'agit d'une fable. Dès le début, on sent l'originalité du traitement. Oliverio, poète, personnage principal du film, est au lit avec une femme, après avoir fait l'amour. «Lorsque je suis auprès d'une femme, que m'importe la grosseur de ses seins, la forme de son nez, la douceur de sa peau, il n'y a qu'un facteur sur lequel je suis intransigeant: elle doit voler...» Puisque sa partenaire ne semble ni comprendre, ni savoir voler, il appuie sur un bouton à côté du lit et elle disparaît dans une trappe. Le ton de la fable est donné.

Plutôt que de demeurer sur la voie de ce poète macho qu'on nous présente souvent dans les films sud-américains, Subielu fait tomber Oliverio en amour avec Ana, une prostituée qui peut voler. C'est elle qui l'aura sous son emprise et il se mettra à vendre ses poèmes à toutes les sauces pour se payer quelques moments avec Ana. De tous les films présentant une relation sexuelle et amoureuse avec une prostituée, *Le côté obscur du coeur* est l'un des plus intelligents et intéressants.

Les comédiens sont tous très bons et André Melançon joue un rôle secondaire intéressant. De ce tournage, une grande amitié est née entre les équipes argentine et québécoise. Ce qui devrait générer d'autres co-productions.

Frappier qui était à l'honneur à ce festival en ressort gagnant avec ce grand prix.

Enfin un film de sexe intelligent et qui laisse place à la poésie verbale autant que corporelle.

Michel Tremblay



# Le perdant constitutionnel

«Il est ainsi constitué»

- Guillaume Simard

C'est embêtant. En pleine négociation constitutionnelle, on s'est trouvé pris avec un premier ministre québécois qui ne voulait rien savoir de la souveraineté du Québec (ce qui était bien son droit comme fédéraliste) mais qui ne réclamait pas non plus l'amélioration du fédéralisme...

Alors le résultat n'est rien du tout, comme on le dit un peu partout.

M. Bourassa s'opposait au souverainisme en argumentant que mieux valait promouvoir les intérêts du Québec au sein de la fédération canadienne — mais il n'a finalement exigé presque rien pour les intérêts du Québec au sein de la fédération canadienne...

Il estimait préférable de jouer sur le deuxième tableau plutôt que sur le premier — mais le problème, c'est qu'il ne jouait pas non plus sur le deuxième...

Il prétendait qu'il était plus avantageux et moins risqué de réclamer des choses pour le Québec dans le système fédéral — or, il ne réclamait rien non plus dans le système fédéral...

Il n'a donc obtenu pour le Québec aucun pouvoir de plus, dans des négociations où il n'a par ailleurs pratiquement rien exigé.

M. Bourassa disait aussi qu'il ne voulait pas que le Québec s'affaiblisse en procédant à un référendum sur la souveraineté du Québec, référendum dont il ajoutait pour se justifier qu'il risquait d'être perdu. Or, en traînant les choses en longueur, en déprimant tout



le monde, en laissant délibérément passer le moment d'agir, il avait tout préparé pour qu'on risque de le perdre si jamais il avait lieu.

M. Bourassa ne s'est pas contenté d'être faible et démissionnaire dans la perspective de la souveraineté québécoise; il s'est révélé lamentablement faible et lâcheur dans la ligne qu'il avait lui-même choisie, c'est-à-dire dans la négociation au sein de la confédération.

Il s'est dégonflé même comme fédéraliste.

En négociation, il n'a joué gagnant d'aucune façon.

Sans cesse il a joué Québec perdant.

Il a constamment agi de manière à essayer de provoquer l'échec du souverainisme — bien sûr, puisque telle était son idée — mais aussi, c'est incroyable! à démontrer malgré lui l'impuissance du fédéralisme!

### Les bousilleurs

Le résultat de tout cela est

surprenant. M. Bourassa et son gouvernement ont agi d'une manière tendant à ruiner nos deux systèmes possibles de défense : 1. le système souverainiste, en le combattant et en empêchant qu'il soit soumis à la population dans un référendum; 2. le système fédéraliste, en le pratiquant d'une telle manière qu'il donne moins que rien.

Cette double façon d'agir, de la part du gouvernement Bourassa, rejetant un système, galvaudant l'autre, nous a placés devant une espèce de néant. M. Bourassa veut malgré tout nous engager dans ce néant.

C'est comme s'il disait : autant vous laisser aller, vous laisser faire.

Le oui, au référendum sur les "offres" fédérales, serait à peu près ça : montrer au reste du Canada que le Québec est faible et sans résistance et qu'on peut passer au travers quand on voudra.

C'est une raison de plus pour voter NON.



## «L'argent des autres»



**D**ans un article signé Jules Béliveau, dans *La Presse* du 23 décembre 89, une expression utilisée par M. Raymond Malenfant m'avait frappé. «C'est facile de déclencher des croisades avec l'argent des autres, comme l'a fait la CSN.»

«L'argent des autres...», avait-il dit. La formule m'avait laissé perplexe.

Le 7 février 1991, le même personnage, parlant de la station de ski qu'il venait d'ouvrir à New Richmond, avec la bénédic-

tion, et plus encore, du député de la place et ministre des Finances, l'ineffable Gérard D. Lévesque, précisait, dans le *Journal de Montréal*: «On l'a construit à nos frais...». Ah! Vraiment?

Le journaliste Richard Johnson ajoutait aussitôt, par contre: «Le gouvernement doit toutefois lui verser 3 millions!»

«L'argent des autres»? Celui des contribuables, oui. Le nôtre, donc!

Quelques mois plus tard, le 8 juin, Jean-Paul Soulié, de *La Presse*, attachait le grelot quant à certains aspects de cette incursion gaspésienne de M. Malenfant. Cette fois, c'était quatre fournisseurs impayés qui inscrivait une créance privilégiée de \$631,883.

Après l'argent public, l'argent privé. Mais toujours celui des autres.

Jean-Paul Soulié citait ensuite le président démissionnaire d'un organisme régional, Me Raymond Gagné: «À la lecture de documents produits par la partie gouvernementale, je constate qu'un promoteur a bénéficié d'une généreuse subvention pour réaliser son projet, sans lui-même y investir un sou. Le promoteur en question est Raymond Malenfant.»

Le 9 janvier 1992, Jean Pelletier revenait à la charge dans le *Journal de Montréal*, s'en prenant au fait qu'on avait consenti à M. Raymond Malenfant plusieurs millions de dollars pris dans les poches des contribuables «car, sans l'intervention généreuse de l'État, il n'aurait jamais pu construire son empire.»

Comment expliquer que ce monsieur ait si allègrement agi avec, selon sa propre expression, «l'argent des autres»? Jean-Jacques Samson, aujourd'hui grand patron du journal *Le Soleil*, avait bien une

hypothèse dans un article paru le 28 octobre 1986. Rappelant que M. Robert Bourassa fréquentait depuis longtemps la piscine du motel Universel de M. Malenfant, il ajoutait: «Lorsque M. Malenfant a mis la main sur le Manoir Richelieu pour \$550,000, plusieurs ne pouvaient manquer d'y voir un cadeau du gouvernement Bourassa. Et de voir un autre cadeau quand les ministres Picotte et Paradis ont ignoré les revendications des ex-travailleurs syndiqués... À plus forte raison quand Le Soleil a surpris M. Malenfant au conseil général de juin du Parti libéral, strictement réservé aux membres élus du PLQ. Déjà, donc, même s'il faut replacer dans son contexte l'amitié qu'on répète lier le premier ministre à l'homme d'affaires Raymond Malenfant, le gouvernement est vulnérable sur sa neutralité dans ce conflit.»

Les relations, disait l'autre, ça ne nuit pas.

Les Caisses populaires viennent de lui faire une nouvelle rallonge d'un million et demi. (Et comme ce n'est certes pas l'argent de poche du gérant de crédit qui est en cause, il pourrait s'agir encore une fois de notre argent à nous, en quelque sorte...)

Sera-ce cette fois son propre argent, et non celui des autres, qui sera engouffré dans le casino que le gouvernement s'appête à lui confier?

Mais ce sont surtout les nouvelles conditions qui lui sont consenties par les ministères du Revenu, à qui il doit des sommes totalisant au moins \$9 millions (encore notre argent, en quelque sorte) qui met en rogne le citoyen, lequel non seulement paie ses impôts mais qui, en plus, ne voit pas l'heure de toucher son «retour d'impôt».

En effet, m'informant auprès du ministre du Revenu du Québec quant au retard de quatre mois dont était frappé le mien, je m'entendis répondre de la plus bureaucratique manière que mon cas était «sous traitement».

Je ne dois rien. On me doit. Que faire?

Des longueurs de piscine dans le casino de M. Malenfant? Peut-être.

### Les coûts de l'indépendance

«On parle de l'indépendance comme si c'était fait. Mais personne, personne ne nous dit combien ça va nous coûter! Combien ça va nous coûter en taxes», s'exclamait, le 7 février 1991, M. Malenfant dans le *Journal de Montréal*. Parions qu'encore une fois, il réglerait le problème avec «l'argent des autres», en s'arrangeant pour que cela ne lui coûte rien.

On a tendance à oublier le bruit, à s'y habituer.  
Mais le bruit, agresseur invisible, ne nous oublie pas.

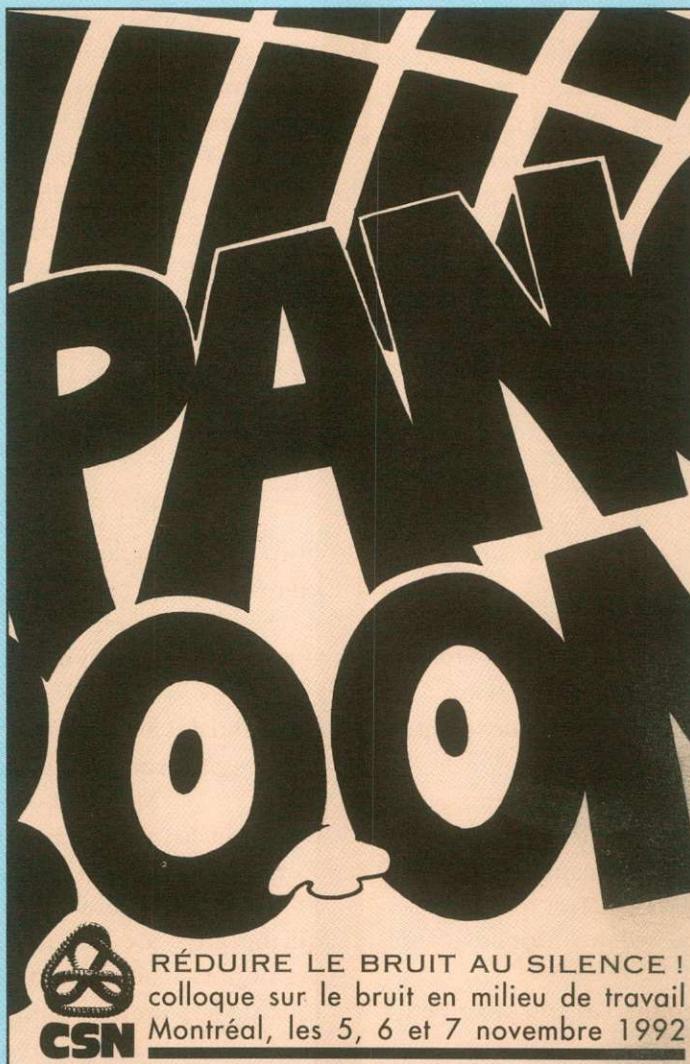
Il opère ses ravages sournoisement et, quand la surdité se manifeste, elle est incurable.

Il est donc important de s'en inquiéter avant. C'est le rôle des syndicats.

Pour leur permettre d'en discuter, la CSN organise un colloque sur le bruit en milieu de travail qui réunira des syndicalistes et des chercheurs québécois et français sous le thème **Réduire le bruit au silence!**

Une occasion de se sensibiliser aux méfaits du bruit et de mettre à jour ses connaissances sur les moyens de le combattre dans les milieux de travail.

Le colloque se déroulera  
les 5, 6 et 7 novembre  
au Nouvel Hôtel,  
1740 ouest, boul. René-  
Lévesque, à Montréal, téléphone:  
(514) 931-8841; télécopieur:  
(514) 931-3233.



L'inscription se fera  
de 17 h 30 à 19 h,  
le 5 novembre. Mieux  
encore: faites parvenir  
votre formulaire  
d'inscription et votre chèque,  
avant le 15 octobre,  
à l'adresse indiquée  
au bas de cette page.

### Formulaire d'inscription

Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_  
Adresse personnelle: \_\_\_\_\_  
Ville: \_\_\_\_\_ Code postal: \_\_\_\_\_  
Téléphone: \_\_\_\_\_  
Syndicat ou organisme: \_\_\_\_\_  
Fédération: \_\_\_\_\_ Conseil central: \_\_\_\_\_  
Adresse du syndicat ou de l'organisme: \_\_\_\_\_  
Code postal: \_\_\_\_\_  
Fonction dans l'organisme: \_\_\_\_\_  
Secteur professionnel: \_\_\_\_\_

Envoyer un chèque au montant de \$40 (\$10 pour les étudiant-es) à l'ordre de la CSN, annexé à la fiche d'inscription, au plus tard le 15 octobre, à:  
Lise Charron, campagnes CSN, Colloque sur le bruit en milieu de travail, 1601, avenue de Lorimier, Montréal, Qué, H2K 4M5  
Tél.: (514) 598-2308; télécopieur: (514) 598-2050